

# Rapport d'activité 2023

Gouvernance, négociations conventionnelles, Accord national, ACI, partenariats, étude du modèle économique, loi d'encadrement, auditions, événements, presse, communication, ...



Chers membres et partenaires de la Fédération Nationale des Centres de santé,

Je suis honorée de vous présenter le rapport d'activité de la FNCS pour 2023. Cette année a été encore marquée par de nombreux défis et des opportunités significatives. Alors que nous écrivons ce rapport d'activité nous regardons le passé récent, tout en nous projetant dans l'avenir.

Tout au long de l'année nous avons continué à œuvrer pour le renforcement de l'accès aux soins et à la prévention pour tous. Dans le contexte sanitaire actuel où les déserts médicaux sont devenus de nouvelles entités géographiques et où les inégalités sociales sont nombreuses les centres de santé ont redoublé d'efforts pour offrir des services de qualité et répondre aux besoins des populations dans les territoires. Les défis sont nombreux. Pour autant, la FNCS, les centres de santé et leurs équipes ne se découragent pas et restent déterminés à agir dans le cadre des dispositifs accessibles et à tenter de convaincre que d'autres transformations dans les soins primaires sont nécessaires.

Les centres de santé ont une place singulière et modélisante dans le paysage sanitaire français dont personne ne conteste la pertinence médicale et sociale et leur modernité. Nous avons pu développer de nouveaux projets, renforcer nos actions et étendre notre portée. Nous avons aussi travaillé à renforcer nos capacités d'adaptation en mettant en place des solutions innovantes pour répondre aux défis d'aujourd'hui notamment en promouvant de nouvelles formes de prise en charge dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire. En mettant au cœur de nos pratiques depuis des années l'éducation thérapeutique, la coordination médico-sociale des parcours de soins et de santé, en mobilisant les concepts de santé publique, en tissant des partenariats avec le territoire de proximité nous avons montré de nouvelles voies et montré le dynamisme de nos structures. Nous portons de nouveaux concepts, nous osons changer l'existant, pour oser soigner autrement.

Il reste beaucoup à faire pour les centres de santé et leurs enjeux économiques sont bien réels. Les centres de santé n'ont pas les financements nécessaires pour accomplir pleinement leurs missions : les financements insuffisants mettent en péril la pérennité des structures. La FNCS continue à plaider pour un soutien financier accru et durable de la part des pouvoirs publics. Ce sont de nouvelles formes de financement qui doivent être aujourd'hui explorées prioritairement pour en mesurer les impacts en termes de pratiques, d'innovations organisationnelles et de pertinence des soins. Plusieurs centres de santé adhérents de la FNCS ont montré la voie en intégrant des expérimentations article 51.

Les centres de santé jouent un rôle vital dans le système de santé français en particulier dans les zones sous-dotées et auprès des populations vulnérables. Un financement adéquat est nécessaire pour poursuivre nos missions.

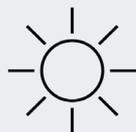
Je tiens à remercier chacun d'entre vous qui a participé à la vie de la fédération. Ensemble nous continuerons à porter haut les valeurs de la FNCS et à faire de nos centres de santé des structures dynamiques et modernes.

Ensemble nous avons réalisé beaucoup en 2023 et je suis convaincue que nous continuerons sur cette lancée pour les années à venir. Je vous invite à parcourir ce rapport d'activité pour découvrir en détail les nombreuses initiatives et réussites qui ont jalonné cette année.

**Avec toute ma gratitude et mon engagement.**



# 350 RÉUNIONS



# DES PARTENARIATS

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE



# DU CÔTÉ MINISTÈRE

GROUPE DE CONCERTATION DES CDS

CONSEIL STRATÉGIQUE ART. 51

PLAN D'ACTION PATIENTS EN ALD

DISPOSITIF D'ACCÈS AUX SOINS (DAC)

SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

REFONDATION DU MÉTIER INFIRMIER

SÉGUR NUMÉRIQUE VAGUE 1 ET 2

CONTRATS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

VACCINATION COVID

...

## Notre réseau

05

Nos adhérents, le bureau, les conseillers techniques, les délégués régionaux, le conseil d'administration, l'équipe salariée, les organisations associées

## Autour de l'accord national

14

L'avenant 5, le profil CDS, les services amelipro, la loi khattabi, le RNOGCS, le modèle économique...

## Ministère, agences

27

Le groupe de concertation, le soutien de ANCT, le programme PACTE-SP, le numérique en santé

## Les régions

33

Les actions en Bretagne, Guyane, Ile-de-France, Mayotte, Occitanie, PACA

## Communication

44

Nos communiqués de presse, nos publications, les événements, le congrès des centres de santé

## Annexe données ATIH

54

Les données des centres médicaux et polyvalents au 31/12/23

2023 notre réseau



**167** collectivités locales

**86** associations

**8** hôpitaux **7** départements

**3** universités **3** SCIC **2** GIP

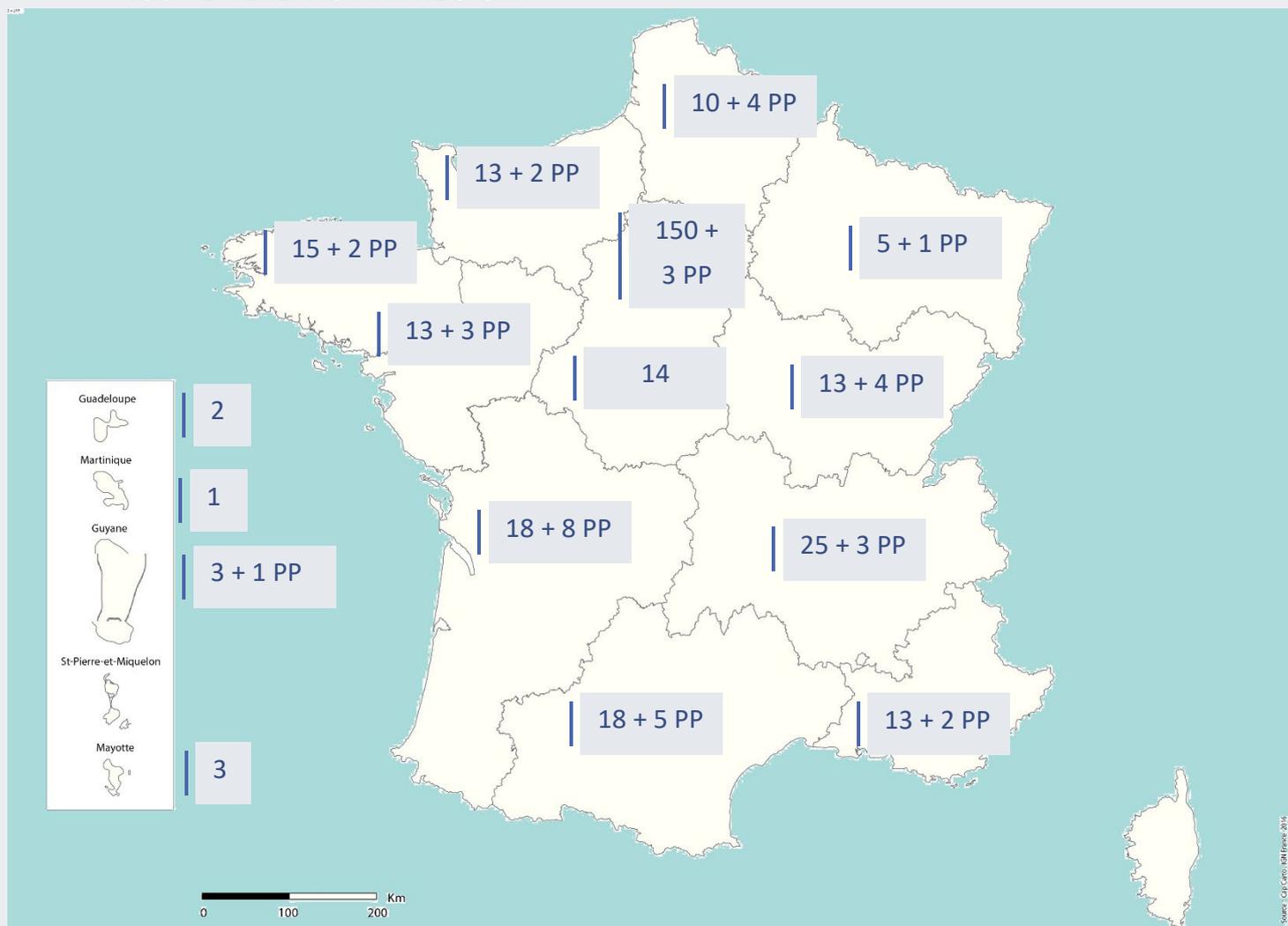
**317** centres de santé principaux



**50** centres annexes

**38** porteurs de projets <sup>(PP)</sup>

## NOS ADHÉRENTS PAR RÉGION



## NOTRE BUREAU

**Présidente** : Dr Hélène COLOMBANI, Médecin directeur de la santé, Ville de Nanterre (92)

**Secrétaire générale** : Dr Marie PENICAUD, Médecin chef de service, Ville d'Argenteuil (95)

**Trésorier**, Simon BONNAURE, Directeur de la santé, Ville de Saint Denis (93)

Dr Alain BEAUPIN, Président, SCIC Richerand (75)

Dr Didier DUHOT, Directeur de la santé, Ville de Chatillon (92)

Laurence PARRAIN, Directrice de la santé, Ville d'Issy-les-Moulineaux (92)

## NOS CONSEILLERS TECHNIQUES

Activité dentaire : Dr Martine DAME, Ville de Nanterre (92)

Formation PACTE-EHESP : Dr Richard LOPEZ

Ile-de-France - démocratie sanitaire : Dr Fabrice GIRAUX, Ville d'Aubervilliers (93)

Séminaires et numérique : Dr Dominique DUPONT

Systèmes d'information : Dr Pierre Etienne MANUELLAN, Ville de Montreuil (93)

Professionnels de Santé : Dr Julie Chastang, Maître de conférences des universités – Université Paris Cité

## NOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Antilles Guyane : Sylvie TOURNEBIZE

Bourgogne Franche Comté : Aurore ROCHETTE

Bretagne : Dr Claire TERRA

Ile-de-France : Dr Hélène COLOMBANI

Nouvelle-Aquitaine : Valérie-Sophie BERTRAND

Occitanie : Jérémie MALEK-LAMY

Océan indien : Dr Richard LOPEZ

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Jean-Jacques ZENOU

Pays de la Loire : Nicole AUGER

## NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DES ASSOCIATIONS, DES HOPITAUX, ...

### Auvergne Rhône Alpes

- Association AGECSA, Grenoble
- Fondation Dispensaire Général de Lyon

### Bourgogne Franche Comté

- Département de Saône et Loire

### Centre Val de Loire

- Ville de Châteaudun

### Ile-de-France

75

Ville de Paris 75 - Coopérative de santé Richerand (SCIC) - Cds Richerand Paris 75  
Institut Arthur Vernes, Paris 75 - Association des œuvres de secours aux enfants  
(OSE), Paris - Fondation des OEUVRES DE LA CROIX SAINT SIMON, Paris

77

Communauté de Communes Plaines et Monts de France - Dammartin-en-Goële 77

78

Hôpital d'Houdan - Centre de santé d'Houdan 78 - Ville de Bezons 78

92

Ville de Nanterre 92 - Ville de Gennevilliers 92 - Ville de Chatillon 92 - Ville de Clichy-  
la-Garenne 92 - Ville de Malakoff 92 - Ville de Bagneux 92 - Ville d'Issy-les-  
Moulineaux 92

93

Association Le Comede, Le Kremlin Bicêtre 93 - Ville de Montreuil 93 - Ville de Stains  
93 - Ville de Saint-Denis 93 - Ville de Livry Gargan 93 - Ville de Les Lilas 93 - Ville  
d'Aubervilliers 93 - Ville de Tremblay en France 93 - Ville de Bondy 93 - Ville de  
Pierrefitte 93 - Ville de Pantin 93 - Ville de Saint-Ouen 93 - Ville de La Courneuve 93 -  
Ville de Romainville 93 - Association AIDES (Siège Pantin)

94

Ville de Gentilly 94 - Ville d'Orly 94 - Ville de Champigny-sur-Marne 94 - Ville de  
Cachan 94 - Association SMSH, Chevilly Larue 94

95

Ville de Goussainville 95 - Ville d'Argenteuil 95 - Ville Fosses-Marly 95 - Fondation  
Chabrand Thibault, Cormeilles-en-Parisis 95

## Normandie

- Ville de Cherbourg-en-Cotentin
- Département de l'Orne

## Occitanie

- Ville d'Elne

## PACA

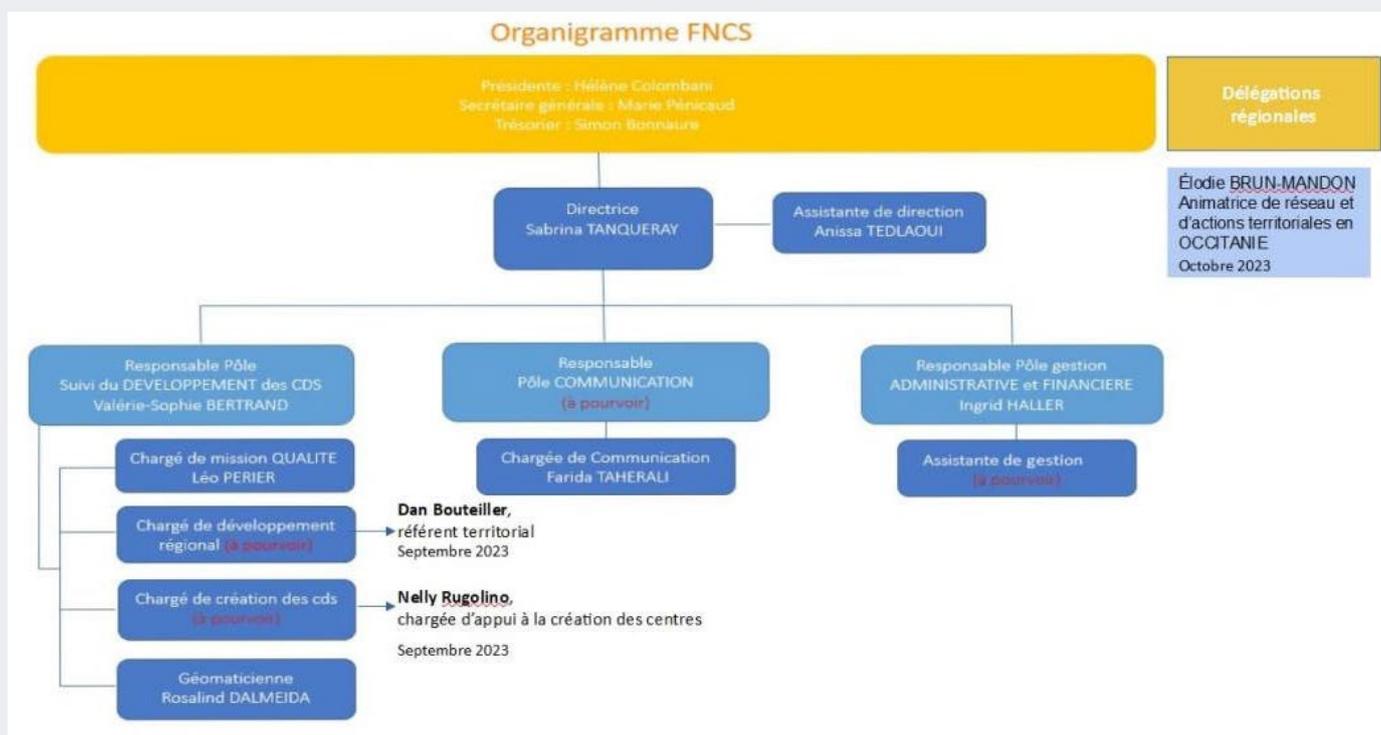
- AP-HM - Marseille
- Association CARA SANTE Marseille

## Pays-de-la-Loire

- Ville de Connerré

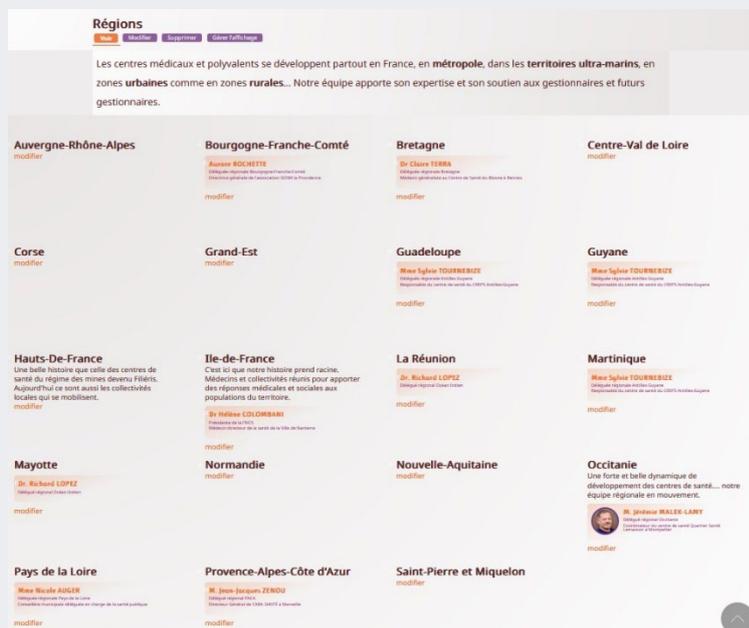
## L'ÉQUIPE SALARIÉE

Alors que l'activité de la FNCS ne cesse de s'accroître, plus de sollicitations institutionnelles, plus de mesures réglementaires et législatives nouvelles, accompagnement des équipes à la mise en œuvre sur le terrain... la nécessité de renforcer l'équipe salariée s'est imposée.



**4 recrutements** ont été opérés en 2023 après qu'un nouvel organigramme ait été validé par les instances dirigeantes. Emblématique de cette nouvelle organisation, le Pôle Développement des centres de santé, dont la responsable Valérie-Sophie Bertrand a rejoint l'équipe en mars 2023, regroupe maintenant 5 postes dont les travaux visent à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et des équipes sur le terrain, et faciliter le développement de dynamiques régionales.

## DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX, UNE RÉFLEXION EN COURS



Pour accompagner le développement des centres de santé médicaux et polyvalents, la FNCS installe des délégations régionales visant à lancer des dynamiques locales en lien avec les tutelles régionales et départementales. Les équipes des

centres de santé, souvent isolées dans leurs pratiques, expriment leurs besoins d'échanger, de partager, de s'informer ... avec les autres centres de santé de leur territoire. Elles souhaitent construire des relations partenariales avec les tutelles locales, relations trop souvent distendues et parfois inexistantes.

5 temps de rencontres ont été organisés en 2023 avec les 8 délégués régionaux actuellement désignés. Ces temps d'échanges ont été pilotés par la nouvelle responsable du « Pôle développement des centres de santé » dont l'équipe a été renforcée à partir de septembre 2023 avec notamment le recrutement d'un référent des territoires dont les missions visent à accompagner la structuration régionale de la FNCS, animer et coordonner le réseau des délégués régionaux et soutenir et accompagner les actions portées par les délégués régionaux.

Ces rencontres ont permis l'élaboration d'un document support qui donne à voir l'environnement des délégués régionaux sur leur territoire respectif et en lien avec le Conseil d'administration.

### Le délégué régional, clé de voûte de la FNCS

- Premier relais de sa région, le délégué est l'acteur « de terrain » qui représente la FNCS et décline ses missions. Quand les financements sont obtenus, un animateur de réseau et d'actions territoriales est recruté par la FNCS pour faciliter le déploiement de ses actions.
- Il peut coordonner la structuration régionale par des actions réseau.
- Il développe des relations en direction des acteurs du territoire et représente la FNCS auprès des acteurs publics.
- En lien avec le conseil d'administration et l'équipe salariée, il fait remonter les informations liées au développement et aux problématiques spécifiques à son territoire.

## 3 ORGANISATIONS ASSOCIÉES, 2 CO-FONDÉES PAR LA FNCS ET L'USMCS



### RECHERCHE EN SOINS PRIMAIRES



**Créé en 2016**, l'institut Jean François Rey est une association régie par la Loi de 1901. Elle a été co-fondée par la FNCS et l'USMCS. Elle a pour but le soutien à la **recherche en soins primaires**, notamment sur les organisations de soins et sur les pratiques pluriprofessionnelles. Elle est composée de trois collèges : le collège des fondateurs, le collège des professionnels (Union Syndicale des Médecins de Centres de santé), le collège des centres de santé (Fédération Nationale des Centres de santé).

### L'IJFR TRAVAILLE EN PARTENARIAT AVEC LE CRESSPA UNIVERSITÉ PARIS 8, L'ANR TRASS ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

**L'IJFR porte le projet Epidaure** – centres de santé - article 51 PEPS, IPEP  
<https://ijfr.fr/experimentations-epidaure-cds/>

- Comment améliorer l'accès aux soins dans les territoires défavorisés ?
- Quelles nouvelles pratiques médicales et organisationnelles pourraient être favorisées par des financements au forfait populationnel remplaçant le paiement à l'acte ?
- Quels nouveaux modèles économiques, plus robustes, et socialement performants, pour des centres de santé innovants ?
- Quelles nouvelles professionnalités, quelles dynamiques en équipe ?
- Quel management des équipes de soins primaires et secondaires ?
- Quels leviers pour aller vers des formes d'intégration des parcours patients, y compris hospitaliers, à partir des soins primaires ?

L'INTERVIEW DU DR ALAIN BEAUPIN, PRÉSIDENT DE L'IJFR sur le site de la FNCS :  
<https://www.fncs.org/2021-l-experience-peps-demarre-dans-16-centres-de-sante>

# FabCds

## INGÉNIERIE DE PROJET

La Fabrique des centres de santé



La Fabrique des Centres de Santé est une association **créée en 2017** par la Fédération nationale des centres de santé, l'USMCS et le SNDCS.

Créée pour faire face à la montée des projets de centres de santé et la nécessité de les accompagner qui reposait alors sur le bénévolat de certains, de passer à une phase plus organisée pour accompagner la création des centres de santé s'est imposée et a amené à la création de la Fabrique des centres de santé.

### DEPUIS SA CRÉATION LA FABRIQUE DES CENTRES DE SANTÉ A ACCOMPAGNÉ 80 PROJETS

*La Fabrique a pour vocation de proposer aux porteur.ses de projets de centres de santé un accompagnement priorisant l'approche de terrain, de santé publique et de gestion optimisée dans un projet de politique locale de santé, dans le cadre d'une charte éthique symbole des valeurs partagées.*

*La méthode de travail de la Fabrique des centres de santé consiste à accompagner les porteurs de projet tout au long de l'élaboration de leur projet de santé, en tenant compte de leurs compétences et dans la perspective de répondre aux besoins du territoire.*

*La proposition d'intervention s'appuie sur la collaboration avec une chargée de mission qui sera dédiée à ce projet et qui portera l'essentiel du pilotage. Le travail de notre intervenante visera principalement à accompagner la(le) chargée de mission. L'objectif de la mission est d'accompagner le porteur de projets tout au long du projet.*

Phase 1 : l'aide à la décision politique des porteurs de projets

Phase 2 : diagnostic, volets juridique, réglementaire et conventionnel, modèle économique, mise en œuvre opérationnelle

L'INTERVIEW DU DR RICHARD LOPEZ, PRÉSIDENT DE LA FABCDs sur le site de l'USMCS :  
<https://lescentresdesante.com/fabrique-centres-de-sante-interview-docteur-richard-lopez-president/>

Le Dr Marie Pénicaud représente la FNCS au sein du bureau en tant que vice-présidente.

**Créée en 2022**, la FNFCDS organise des formations et l'évaluation des pratiques professionnelles :

- Des professionnels de santé, notamment des centres de santé
- De tous les autres professionnels des centres de santé : assistants médicaux, médiateurs en santé, personnels administratifs d'accueil, personnels d'entretien, coordinateurs, managers et directeurs
- Des acteurs promoteurs des centres de santé ou en charge de créer des centres de santé : élus, directeurs généraux, directeurs de service, chefs de services, chargés de mission de collectivités ou d'associations.
- L'agrément DPC a été obtenu en août 2023 :
  - Pour La formation continue
  - L'Évaluation des Pratiques Professionnelles
- La FNFCDS organise aussi des formations hors DPC comme « Diriger un centre de santé »

En 2023, le Président de la FNFCDS, le Dr Eric May a organisé au côté de Laurence Parrain et du Dr Michel Limousin, une semaine de formation du 13 au 17 novembre 2023 sur le thème « Diriger un centre de santé ».

### **LA FNCS EST PARTENAIRE DE CE PROGRAMME.**

En 2024, cette formation est renouvelée. Une journée « Accueil des nouveaux médecins en centre de santé » est organisée qui s'ajoute à l'offre de formation de la FNFCDS.

2023 autour de l'accord national

---



**L'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**ameli.fr**

# LES NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

La FNCS est reconnue représentative par les pouvoirs publics. A ce titre ses représentants siègent dans les instances de dialogue conventionnelles nationales, régionales et locales qu'il s'agisse de :

- L'accord national des centres de santé
- L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) des CPTS
- L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) des MSP

Quelques chiffres :

**110** représentants FNCS siègent dans les commissions paritaires

**17** séances de travail avec la CNAM

**10** séances de travail avec les organisations représentatives

## UN NOUVEL AVENANT À L'ACCORD NATIONAL



Les représentants des CDS et le DG de la CNAM lors de la séance de signature

### Rappel historique

Un 1<sup>er</sup> accord historique en 2003

Un nouvel accord signé le 8 juillet 2015 par l'ensemble des organisations représentatives et l'assurance maladie, pour 5 ans, reconduit tacitement le 2 octobre 2020

Puis 5 avenants viennent compléter l'accord de 2015

n°1 publié au JO du 17 novembre 2017

n°2 publié au JO du 5 juillet 2019

n°3 publié au JO du 3 septembre 2020

n°4 publié au JO du 21 juin 2022

**n°5 publié au JO le 6 février 2024.**

Nouvel avenant à l'accord national des centres de santé signé en 2015, l'[avenant 5](#) se structure autour des transpositions des conventions libérales mono-catégorielles signées au cours de l'année 2023 :

- Règlement arbitral de la convention médicale – mai 2023
- Avenant 10 de la convention infirmière libérale – juillet 2023
- Convention des chirurgiens- dentistes libéraux – juillet 2023
- Convention des sage-femmes libérales – août 2023

Cet avenant est « technique ». Les mesures portées par l'avenant s'inscrivent dans le prolongement des évolutions de dispositions réglementaires et conventionnelles monoprofessionnelles impactant les centres de santé et faisant l'objet d'une transposition dans cet accord.

Les parties signataires [avenant 5] reconnaissent la nécessité de soutenir le déploiement des **centres de santé**, et s'engagent à rediscuter et réétudier la situation économique des **centres de santé**, notamment polyvalents, dans le cadre d'une nouvelle négociation au cours de l'année 2024.

## ENTRÉE EN VIGUEUR AVENANT 5 CENTRES DE SANTÉ



Signature le 30 novembre 2023 d'un avenant n°5 par l'ensemble organisations représentatives des centres de santé et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie.

- ✓ Réception du texte pour approbation par les ministères le 17 janvier 2024
- ✓ **Fin du délai de 21 jours le 6 février 2024 = date d'entrée en vigueur de l'avenant 5**
- ✓ Communication Ameli.fr + diffusion emails auprès des centres de santé le 27 Février 2024

### Calendrier entrée en vigueur des mesures

Mesures liées à la rémunération forfaitaire (indicateurs d'usage, mesures aller vers, stages)	Année 2024 (sans proratisation)
Mesures démographiques (création nouveaux contrats CDS dentaire et révision des montants CDS médicaux, polyvalents et infirmiers)	A compter du 6 août et uniquement après la publication de l'arrêté national de zonage et des arrêtés régionaux par les ARS.
Régulation dentaire	A compter du 1er janvier 2025
Evolution du contrat d'aide à l'emploi d'un assistant médical	6 août 2024
Création d'une aide à la formation IPA	6 août 2024 (les paiements interviendront à compter de septembre 2024 au bénéfice des infirmiers salariés qui ont démarré leur formation IPA à la rentrée universitaire 2023)
Mesures diverses (sage-femme référente; génération sans carie; sanctions)	6 février 2024

11

## LES GRANDS CHAPITRES DE L'AVENANT 5

### ➤ Revalorisation du Forfait médecin traitant

- Les patients de 80 ans et plus hors ALD (passage de 42 à 46 euros par patient)
- Les patients de moins de 80 ans en affection de longue durée (passage de 42 à 46 euros par patient).

### ➤ Aide à l'embauche d'un assistant médical

### ➤ IPA aide au recrutement et à la formation

#### Recrutement

- En ZIP, 30 000 euros pour un ETP d'IPA salarié dans le mois suivant la signature du contrat puis 10 000 euros pour un ETP d'IPA salarié la deuxième année avant la fin du 1er semestre de l'année suivi
- Hors ZIP, 20 000 euros pour un ETP d'IPA salarié dans le mois suivant la signature du contrat puis 7 000 euros pour un ETP d'IPA salarié la deuxième année avant la fin du 1er semestre de l'année suivante.

## Formation

- 15 000 euros pour les centres de santé installés en métropole,
- 17 000 euros pour les centres de santé installés dans les DROM et qui ont recruté un infirmier qui suit son cursus universitaire d'infirmier en pratique avancée en métropole.

### ➤ Sage-femmes hors cds et référente

La sage-femme référente a en charge de :

- Informer la patiente sur son parcours de grossesse et sur le suivi médical du nourrisson ;
- Réaliser la majorité des rendez-vous du parcours de la grossesse et du suivi postnatal ;
- Assurer un rôle de prévention tout au long du parcours ;
- Faire le lien avec la maternité et le médecin traitant et veiller à ce que la patiente ait bien un suivi à domicile programmé à sa sortie de maternité ;
- Informer sa patiente de ses droits et démarches administratives.

Montant de la rémunération pour le centre de santé : 45 euros par suivi de grossesse.

### ➤ Activité dentaire, aide à l'installation et régulation

### ➤ Aide à l'accompagnement des centres de santé

Les caisses d'assurance maladie s'engagent à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement ayant pour objet de faciliter la pratique quotidienne des centres de santé et principalement la gestion du tiers-payant.

## DES FINANCEMENTS CROISSANTS À CHAQUE AVENANT

2022 = 121,6 M€ - 2021 = 94,5 M€ - 2020 = 82,2 M€



## DES DONNÉES PLUS ACCESSIBLES POUR LES CDS

Depuis plusieurs années, la FNCS interpelle la CNAMTS pour avoir des données de pilotage pour les centres de santé. Nous constatons que les professionnels libéraux et les MSP disposaient d'outils plus précis qui leur permettait d'avoir une vision complète de leurs usagers. Ces éléments sont essentiels pour suivre au mieux l'évolution de la patientèle et de ses besoins. Dans de nombreuses régions, les centres de santé nous signalaient qu'ils ne bénéficiaient d'aucune visite des délégués de l'Assurance Maladie. Ces visites sont pourtant essentielles et contribuent à l'information régulière des structures.

À la suite de nos demandes répétées au sein de la CPN\* des centres de santé :

A partir de mai 2023 l'Assurance maladie s'engage à développer les relations entre les CPAM et les centres de santé sur les territoires (cf tableau ci-dessous)). Deux visites annuelles sont programmées d'ores et déjà, l'une ayant pour objet l'application de l'accord national et ses financements, l'autre sur le « profil CDS » qui offre à voir certains indicateurs objectivant l'activité de la structure.

Le contenu de ce profil a fait l'objet de nombreux échanges avec la CNAMTS et a été expérimenté avec un panel de centres de santé (cf tableau p.20)

(\* ) CPN commission paritaire nationale

## LES CPAM VISITENT LES CENTRES DE SANTÉ

### CDS - Modalités d'accompagnement – CDS installés

#### Accompagnement annuel des CDS

La CNAM préconise **2 visites par an aux CDS** :

- Une visite dédiée à la **rémunération et aux dispositifs conventionnels** + usage des TLS



entre les mois de Mai et Octobre

- Une visite liée à la **présentation de profils** (patientèle et activité)



entre les mois de Novembre et Avril

*Exceptionnellement cette année, inclure la présentation du profil patientèle lors de la 1<sup>ère</sup> visite. La 2<sup>nd</sup>e visite sera consacré à la présentation des profils activités et pathologies.*



L'accompagnement des **centres mono catégoriels** (infirmier, dentaires, ophtalmo) est composé **d'une seule visite annuelle** dédiée à la **rémunération et aux dispositifs conventionnels** (en l'absence de profils dédiés à ces CDS). Cette visite doit s'organiser en fonction des ressources des organismes ; les webinaires réunissant tous les centres d'une même catégorie sont des canaux préconisés.

## DES SERVICES AMELIPRO ACCESSIBLES

L'accès aux services Amelipro reste un sujet de forte vigilance pour la FNCS. Ces dernières années, les représentants de la FNCS se sont mobilisés auprès des services de la CNAMTS pour rendre possible aux professionnels des centres de santé l'accès aux services d'Amelipro : progressivement ceux-ci ont pu accéder à une offre de plus en plus complète. Mais si des progrès sont à souligner, il reste encore des outils inaccessibles pour les professionnels dans leurs activités auprès des patients : avis d'arrêt de travail pour les sage-femmes, profil patient ALD pour les sage-femmes et les infirmières, onglet prévention pour la patientèle MT ... Pour ces derniers une ouverture est prévue au second semestre 2024.

LISTE DES SERVICES OUVERTS PAR PROFESSION EN CENTRES DE SANTÉ											
	<span style="color: green;">X</span> services disponibles <span style="color: red;">■</span> services ouverts prochainement										
	Avis d'Arrêt De Travail	Certificat Médical AT/MP	ALD	Bilan de Soins Infirmiers	Déclaration Simplifiée de Grossesse	Déclaration Médecin Traitant	Patientèle Médecin Traitant	Echanges Médicaux Sécurisés	Historique des Remboursements	DAP Médicament / PPC OAM	Prescription de Transport (SPE)
 Médecins	X	X	X	X (consulter)	X	X (sauf Corse)	■ Nouvel onglet prévention (T2 2024)	X	X	■ (S2 2024)	■ (S2 2024)
 Sages-femmes	■ (S2 2024)	■ (S2 2024)	■ profil consultation (S2 2024)		X (depuis 12/09/23)						
 Infirmiers			■ profil consultation (S2 2024)	X							

Autres services disponibles – Médecins uniquement :

- Commande de dispositif : pour les médecins en centre de santé, uniquement pour les dispositifs TROD Angine et Kit de dépistage du cancer colorectal
- Commande d'imprimés : médecins en centre de santé, accès aux mêmes imprimés que les médecins libéraux

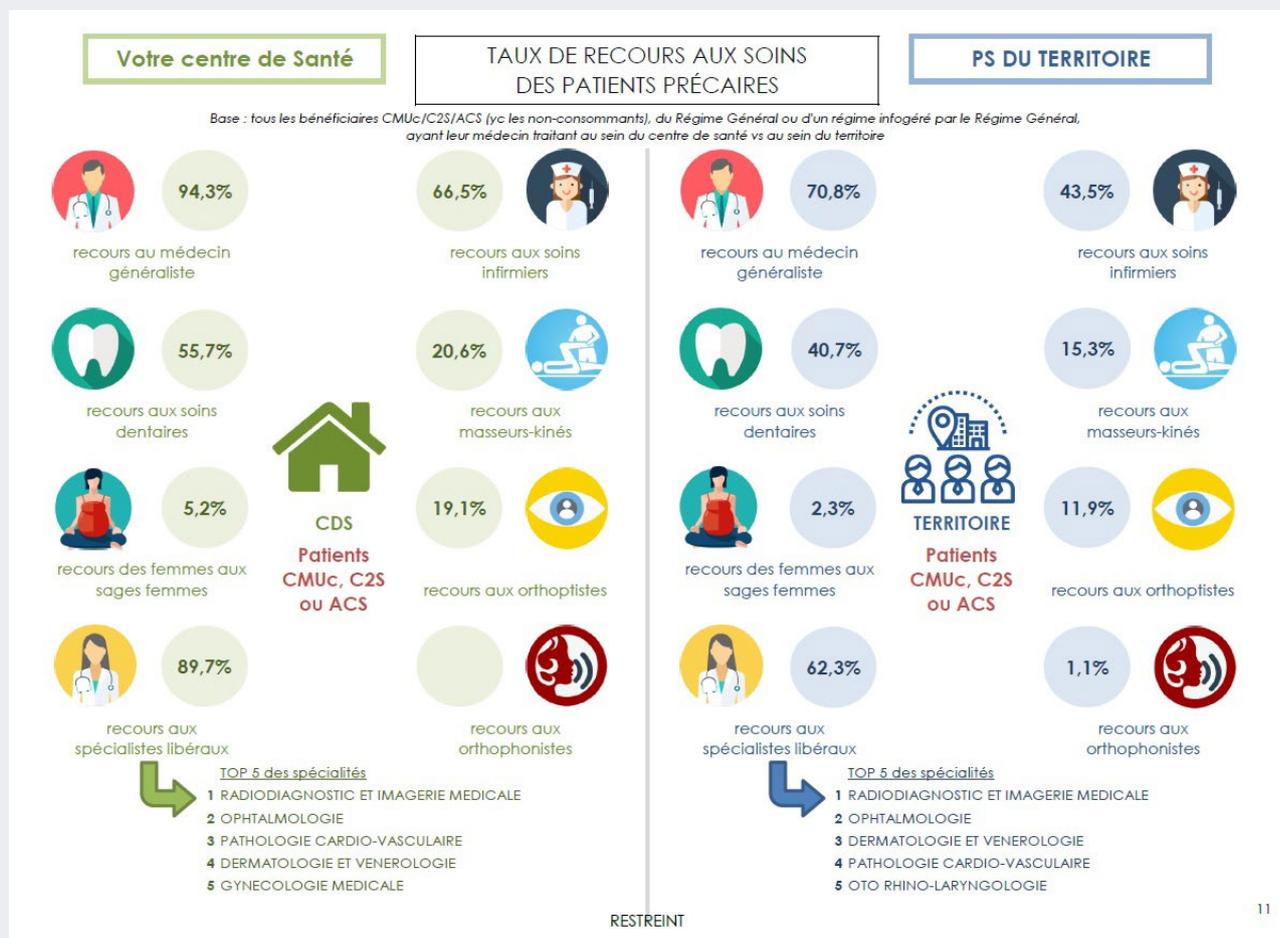
## LE PROFIL CDS, OUTIL DE PILOTAGE

D'abord conçu pour les équipes des MSP, la FNCS a souhaité faire évoluer les indicateurs initialement prévus par le projet pour mettre en adéquation cet outil avec les activités des centres de santé, les profils des patients qu'ils accueillent et les modalités organisationnelles. Véritable outil de pilotage de la structure, le « profil CDS » permet de mieux appréhender l'activité médicale, les typologies de patients reçus par le centre ainsi que le parcours du patient dans la structure et hors structure. C'est aussi un outil de dialogue avec les tutelles, à la fois dans le cadre de l'Accord conventionnel mais aussi sur la qualité des extractions de données dont chacune des parties peut connaître des différentiels à instruire.

A partir des données dont dispose l'Assurance Maladie, 4 thématiques ont été définies et font l'objet d'une fiche de présentation détaillée de l'activité du centre de santé médical ou polyvalent.

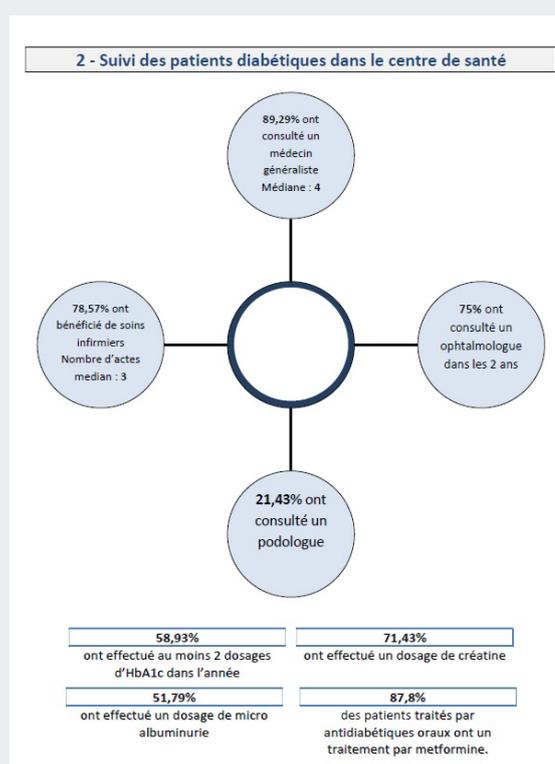
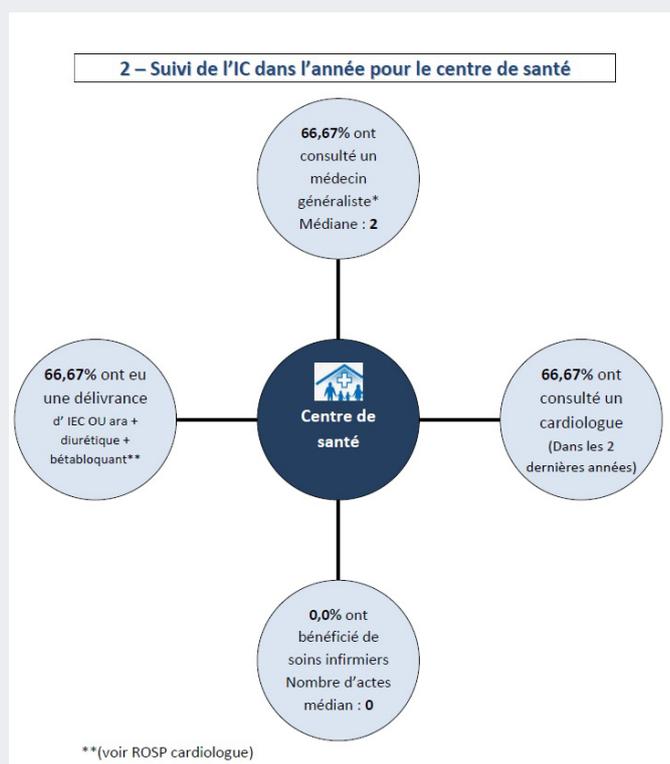
1. Profil **activité et prescriptions** : catégorie de professionnels, activité MG, spécialistes, téléconsultations, dentaires, facturation, prescriptions, AT, transport
2. Profil **patientèle** : répartition par sexe, âges moyens, bénéficiaire CMU/ALD/RG
3. Profil parcours **patients en insuffisance cardiaque**
4. Profil parcours **patients diabétiques**

L'étape de la présentation du profil CDS par les CPAM auprès des centres de santé a démarré en mai 2023.



RESTREINT

11



## LA LOI KHATTABI DANS L'ACCORD NATIONAL

### Avenant 5 – CONSÉQUENCES KHATTABI

ARTICLES	Titres	Contenu	Observations
Article 1	Impacts conventionnels de l'agrément obligatoire pour les activités dentaires, ophtalmologiques et orthoptiques	Inscription agrément provisoire et agrément dans AN	Adhésion AN
Article 4	Introduction valorisation "comité dentaire"	Critère optionnel - dans le libellé de la loi	Valorisation inscrite reportée
Article 16	L'identification du professionnel de santé salarié ayant effectué les actes	Identification par le RPPS	Syst Info
Article 18+19	Des sanctions	Sur l'application des sanctions	TRANSPO + inclusion non respect de la loi

## LA LOI KHATTABI

Alors que de nombreuses fraudes ont été relevées par l'Assurance Maladie, la nouvelle [loi khattabi du 19 mai 2023](#) vise à améliorer l'encadrement des centres de santé pour les activités dentaire, ophtalmologique et/ou orthoptiste. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une procédure d'agrément portant sur ces activités et qui formalise la capacité de la structure à développer cette offre de soins.

La FNCS est partie prenante des procédures en cours diligentées par l'Assurance Maladie pour stopper les malversations de ces « structures déviantes qui détournent et pervertissent le modèle des centres de santé en y mettant des modes de gestion à finalité économique à des années lumières de l'esprit et des missions de ce que sont pour nous les centres de santé. »

Nos représentants siègent dans les commissions paritaires des pénalités financières créées à cet effet (décret du 26/04/2023), préalable obligatoire au prononcé des sanctions.

*Ces condamnations sont justes et nécessaires et les représentants des centres de santé ont contribué, dans les commissions paritaires de l'Assurance Maladie, à ces condamnations afin de lutter contre les déviances de ces faux "centres de santé".*

### **L'obtention d'un agrément provisoire, 1<sup>ère</sup> étape de la loi**

Les centres de santé concernés ont été invités à déposer un certain nombre de documents pour se voir délivrer un agrément provisoire permettant de poursuivre l'activité de soins concernée par l'agrément.

- Le projet de santé de la structure : uniquement pour les nouveaux centres
- La déclaration de lien d'intérêt des dirigeants ([la liste des postes "dirigeants" concernés](#))
- Le(s) contrat(s) liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tiers. Sur proposition de la FNCS, en référence au cadre juridique qui borde la commande publique, les contrats soumis au droit de la commande publique ([voir le site de la DGCCRF](#)) ne sont pas concernés par cette démarche. Il n'est donc pas nécessaire de fournir ce type de contrat.

La FNCS a collaboré avec les agences régionales de santé chargées de collecter les pièces justificatives pour accompagner la mise en œuvre de la loi. De nombreux échanges avec les services des ARS et avec les centres de santé ont permis de rendre possible une application cohérente. Outils et informations ont été communiqués pour accompagner les centres de santé : <https://www.fncs.org/loi-khattabi-de-nouvelles-precisions-dans-la-mise-en-oeuvre>

<https://www.fncs.org/activites-dentaires-ophtalmo-et-orthoptistes-de-nouvelles-dispositions>

Certaines dispositions sont d'application directe (dossier d'agrément provisoire). D'autres dispositions ne sont pas d'application directe, elles ne sont pas opposables sans publication du décret, c'est le cas notamment pour :

- Les modalités d'identification des professionnels de santé par un numéro distinct de celui du CDS,
- Les précisions complémentaires relatives au dossier d'agrément,
- Les missions et modalités de fonctionnement du comité médical ou dentaire
- Les modalités de certification des comptes par un commissaire aux comptes

Au sein du groupe de concertation, la FNCS avec les autres organisations représentatives des centres de santé, l'USMCS et le SNCDS ont travaillé avec la DGOS sur ces différents aspects.

## EN PERSPECTIVE, DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS EN 2024

L'Accord national des centres de santé est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur ; il est renouvelable par tacite reconduction par période de même durée, sauf opposition dans les conditions réglementairement fixées. *"Les parties signataires [avenant 5] reconnaissent la nécessité de soutenir le déploiement des centres de santé, et s'engagent à rediscuter et réétudier la situation économique des centres de santé, notamment polyvalents, dans le cadre d'une nouvelle négociation au cours de l'année 2024.*

*Dans cette perspective, les partenaires conventionnels s'engagent à initier des travaux sur l'amélioration du modèle économique des centres de santé polyvalents **dans le prolongement des conclusions du rapport IGAS initié en 2023\*** sur le modèle économique des centres de santé polyvalents dont les conclusions sont attendues pour la fin d'année 2023." (\*)*

La ministre de la Santé s'était engagée à promouvoir un plan de développement des centres de santé.

\*En juin 2024, le rapport IGAS a été remis au ministère, il n'a pas été rendu public.

# RNOGCS - JOURNÉE DES REPRÉSENTANTS EN COMMISSION PARITAIRE



Cette journée a été accueillie au siège de l'Assurance Maladie. Elle était organisée par la coordination du Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS).

Le RNOGCS est un collectif qui regroupe les gestionnaires ou représentants de gestionnaires des centres de santé, reconnus représentatifs par les pouvoirs publics. A l'instar de la FNCS, les organisations qui le composent siègent dans les **commissions paritaires** nationales, régionales et départementales (CPN, CPR, CPD) de l'**Accord national des centres de santé**. Les représentants des centres de santé siègent dans les commissions des accords **conventionnels interprofessionnels** MSP et CPTS. Ils peuvent siéger également dans les instances de démocratie sanitaire régionales et départementales (CRSA, CTS...).

**L'enquête de représentativité menée par la direction de la Sécurité sociale en 2021** a désigné comme organismes représentatifs les 10 organisations qui composent le RNOGCS :

- ADEDOM
- Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines (**CANSSM-Filiéris**)
- Confédération des Unions Régionales des Centres de Santé Infirmiers (**C3SI**)
- Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés (**FEHAP**)
- Fédération des Mutuelles de France (**FMF**)
- Fédération Nationale des Centres de Santé (**FNCS**)
- Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne (**FNISASIC**)
- Fédération Nationale de la Mutualité Française (**FNMF**)
- Union Nationale (**ADMR**)
- Union Nationale de l'Aide des Soins et des Services aux Domicile (**UNA**)

**Le RNOGCS s'est constitué au début des années 1990**, agissant pour faire réaliser la première enquête de l'IGAS sur les centres de santé et intervenant dans l'écriture des [décrets du 15 juillet 1991](#).

En 1999, cette mobilisation active avec d'autres acteurs du mouvement des centres de santé a permis d'obtenir la reconnaissance des centres de santé dans le **Code de la Santé Publique**.

La FNCS est présente à toutes les étapes des discussions conventionnelles, notamment dans les travaux collectifs menés par les 10 organismes représentatifs.

En 2023 pas moins de **32 réunions** ont été organisées pour obtenir des avancées significatives dans la négociation.

Ce dialogue permanent a permis aux 10 organisations de s'exprimer d'une seule voix dans l'intérêt de tous les représentants des centres de santé.

Le RNOGCS se réunit tous les mois pour échanger entre Fédérations sur les sujets d'actualité des centres de santé.

Il organise aussi des séminaires sur différentes thématiques notamment sur le modèle économique des cds, l'Accord National ....

Un coordinateur est rémunéré par l'ensemble des Fédérations.

Le RNOGCS est représenté à la Conférence Nationale de Santé.

Tous les ans le RNOGCS organise la journée annuelle nationale des représentants en centres de santé.

## ÉTUDE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES CDS

Initiative portée par les organisations représentatives des centres de santé ([RNOGCS](#)), l'étude sur le modèle économique des centres de santé menée en 2023 par le cabinet ACE Santé présente trois points de conclusion :

1. 3/4 des centres analysés présentent un **déséquilibre d'exploitation entre 0 et 20%**.
2. Les centres ne s'exonèrent pas de leur responsabilité : des outils d'amélioration seront mis à profit.
3. **Le mode de financement ne concourt pas à l'équilibre économique** et encore moins à la capacité de développement des centres de santé. Le transfert de charge sur les gestionnaires représente 1/3 du résultat.

### UN BENCHMARK DE 31 CENTRES 8 POLYVALENTS, 8 INFIRMIERS, 15 POLYMÉDICAUX

Synthèse de l'étude consultable ICI : [https://www.fncs.org/sites/default/files/RNOGCS\\_-\\_etude\\_modele\\_ECO\\_Support\\_de\\_communication\\_VF.pdf](https://www.fncs.org/sites/default/files/RNOGCS_-_etude_modele_ECO_Support_de_communication_VF.pdf)

### DES AMBITIONS ET PERSPECTIVES COMMUNES

A l'origine de ce projet lancé en 2022, la nécessité pour les 10 organisations de s'extraire du seul modèle économique libéral imposé dans la majorité des rapports préalablement publiés. Les objectifs prédéfinis sont de :

- Partager **une démarche de modélisation économique** de l'activité médicale, dentaire, de soins infirmiers et auxiliaires des centres de santé.
- **Identifier des médianes**, des indicateurs et les meilleurs résultats pour caractériser :
  - La part des faiblesses du modèle économique relevant du financement ;
  - La part des déficits que l'on pourrait imputer aux héritages et pratiques de gestion.
- Se présenter comme crédibles, transparents et outillés aux  **futures négociations conventionnelles** sur la thématique du modèle économique.

### DES ENGAGEMENTS PRIS

1. Développer l'offre des centres de santé pour répondre aux demandes institutionnelles et aux besoins de la population
2. Optimiser les modalités de gestion sur la base du benchmark et définir des objectifs de gestion en fonction des catégories de centre
3. Valoriser le service rendu dans une logique pérenne et en rupture avec le paiement à l'acte
4. Être acteur responsable en proximité et auprès de toutes les populations

2023 ministères, agences

---

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ, UN DIALOGUE PERMANENT

La coopération au long cours avec les services du ministère est essentielle pour permettre l'inclusion des centres de santé dans toutes les dimensions de l'offre de 1<sup>er</sup> recours. En 2023 la FNCS a été présente à 20 reprises pour participer aux travaux portés par le Ministère : expérimentation art. 51 ; dispositif d'appui à la coordination (DAC) ; plan d'action patients ALD ; vaccination ; sécurité des soignants...

**Le groupe de concertation des centres de santé (GCCDS)** est piloté par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) qui invite autour de la table les 10 organismes représentatifs des CDS, des agences régionales de santé, la direction de la sécurité sociale, les syndicats de professionnels des CDS. C'est un espace de dialogue où toutes les difficultés qui freinent le développement des centres de santé sont portées à la connaissance des services de l'Etat.

### LOI KHATTABI

Dans le cadre du dialogue avec le ministère de la santé, la DGOS a soumis aux représentants le décret pour connaître leur avis. Lors des temps de travaux, la FNCS avec les autres organisations représentatives a alerté les services de l'Etat sur la nécessité de préciser certains éléments techniques de la **loi Khattabi** pour s'adapter aux différents types de gestionnaires.

### CONSEILS DE L'ORDRE



Depuis plusieurs mois, les centres de santé font face à une vague de rejets de contrats dans le cadre de recrutements de professionnels médicaux. Ces rejets peuvent fragiliser gravement certains centres de santé qui accusent le coup d'un manque de professionnels en termes économiques pour le centre mais surtout pour les patients dont le cardiologue, l'urologue... en secteur 1 sans dépassement d'honoraire représente la seule alternative pour accéder aux soins d'un spécialiste. Deux types de rejets sont rencontrés :

**1 - La rémunération à l'acte : La rémunération calculée à l'activité est depuis 2021 considérée par le Conseil de l'Ordre des médecins contraire aux articles 5, 32, 33 95, 97 du code de déontologie.**

Est-il envisageable de rémunérer le médecin par un salaire plein et entier ?

**OUI**

Le médecin salarié doit être rémunéré par un salaire plein et entier, correspondant à ses compétences, à ses missions et à ses responsabilités.

Est-il possible de calculer la rémunération sur des actes réalisés ou sur les honoraires générés ?

**NON**

Se référant aux articles du code de déontologie médicale<sup>1</sup>, au fait que le médecin salarié est contraint par une réglementation (code du travail) et par des dispositions contractuelles encadrant son temps de travail et qu'il est également tributaire d'une organisation dont il n'a pas la maîtrise (temps de travail et modalités de travail du secrétariat...), le Cnom considère qu'une rémunération calculée pour tout ou partie sur les actes réalisés ou sur les honoraires générés par le médecin salarié devait être exclue dès lors qu'elle ne garantissait pas les conditions

Extrait du Journal du CNOM sept. oct. 2021

- Cette modalité de calcul de rémunération existe depuis très longtemps, elle est aussi courante dans les centres de santé en Ile-de-France notamment. Il apparaît dans tous les cas intrusifs que les conseils de l'ordre des médecins viennent à se mêler de l'accord contractuel entre professionnels et employeurs.

Malgré les tentatives de dialogue de la FNCS auprès du conseil national de l'ordre des médecins ou encore du CDOM 75 particulièrement arc-bouté sur la question, aucune réponse n'a pu être construite.

Nous avons sollicité les services du ministère en soutien pour reprendre le dialogue.

La DGOS a invité les parties concernées à se rencontrer sous sa médiation pour ouvrir de nouvelles discussions et solliciter un moratoire pour donner du souffle aux structures le temps de la négociation. Les organisations représentatives des centres de santé, les syndicats des professionnels des CDS, AVEC Santé... ont été conviés. Le représentant de l'Ordre et son conseil juridique présent se sont montrés particulièrement virulents contre les centres de santé, sans à aucun moment entendre la nécessité d'un moratoire pour sortir d'un blocage préjudiciable pour les centres et les patients sur des territoires très sous dotés en médecins et spécialistes. Force est de constater que cette initiative n'aura pas eu les effets escomptés.

La fédération des mutuelles de France (FMF), par suite d'un avis juridique, a lancé un recours auquel les autres organisations gestionnaires se sont associés. Des procédures juridiques ont été lancées, leurs conclusions ne sont pas attendus avant plusieurs mois, voire plusieurs années. Par ailleurs l'académie nationale de médecine s'est saisie de ce sujet, ses préconisations pourraient être accessibles avant la fin 2024.

**2 - Depuis 2023, les contrats d'adjoint sont rejetés** par les conseils de l'Ordre. Dans sa circulaire du 10 janvier 2023, l'ordre fait référence au décret n° 2022-1466 du 24 novembre 2022 ayant modifié les dispositions du Code de la santé publique sur l'autorisation d'exercice salarié par les étudiants en **établissements de santé** en tant que remplaçants. Décret qui vise uniquement les établissements de santé et non les centres de santé qui sont des structures d'exercice ambulatoire de 1<sup>er</sup> recours. Toutes les tentatives de médiation ont échoué. La FNCS a demandé un avis juridique au cabinet Seban. Les conclusions du cabinet d'avocat nous amène à lancer une procédure juridique, pour faire modifier cette circulaire qui porte une analyse erronée du décret auquel l'Ordre fait référence.

Plusieurs de nos adhérents nous ont alerté :

---

*Le CDOM 64 en Nouvelle Aquitaine a autorisé plusieurs contrats d'adjuvats de 3 mois renouvelables depuis novembre 2021. Puis il a adressé au praticien concerné un courrier lui signifiant la fin de cette collaboration précisant qu'une circulaire indiquerait l'impossibilité pour un CDS d'avoir recours à un médecin adjoint. Information transmise par le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Nouvelle Aquitaine. «Un médecin salarié, quel que soit le cadre dans lequel il exerce ne peut s'adjoindre les services d'un assistant ou d'un adjoint ».*

---

*Le CDOM 06 en PACA n'autorise ni l'adjuvat ni le remplacement du médecin directeur en raison des fonctions dites complexes de ce dernier. Malgré le profil du praticien adjoint qui passe sa thèse dans 6 mois avec pour projet de s'installer sur ce territoire classé en ZIP, le CDOM persiste dans son refus, disant que c'est la loi, que l'adjuvat n'est pas légal en CDS.*

---

*Le CDOM 71 en Bourgogne Franche Comté. Le CNOM confirme que l'adjuvat, comme le remplacement, constitue pour les étudiants en médecine concernés, une dérogation aux règles légales d'exercice de la médecine, notamment aux exigences habituelles de diplôme. Dès lors, si les conditions ne sont pas remplies, l'étudiant se retrouve dans une situation d'exercice illégal de la médecine » ...*

## L'ANCT EN SOUTIEN AUX QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2023, la FNCS a poursuivi les travaux menés dans le cadre de son partenariat avec l'agence nationale à la cohésion des territoires pour soutenir le développement des centres de santé dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV).

### **318 centres médicaux et polyvalents dans les « quartiers »**

Une majorité de ces centres sont adhérents de notre fédération. Trop souvent isolés dans leurs pratiques, les équipes ont besoin d'un interlocuteur pour répondre à leurs interrogations dans un contexte où les évolutions techniques, législatives et conventionnelles se multiplient. C'est le rôle de la FNCS et ce soutien par l'ANCT est essentiel. Il a permis de construire des outils adaptés pour les équipes des centres et accompagner les professionnels sur des territoires souvent mal considérés et perçus comme peu attractifs par les professionnels. Malgré cela, les déploiements se poursuivent et les équipes sur le terrain s'investissent pour ouvrir et maintenir l'offre de soins.

En PACA, l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris a ouvert deux centres de santé dans les quartiers Nord de Marseille.

En Occitanie, les associations Gammes santé ou encore Quartier Santé à Montpellier ont poursuivi le développement de leurs équipes pour être en adéquation avec les publics accueillis dans leurs structures.

En Ile-de-France comme sur les autres régions, de nombreux centres de santé implantés en QPV et à proximité de QPV ont été accompagnés dans le recrutement de nouveaux professionnels pour répondre aux besoins des patients.

Dans les Hauts-de-France, en Pays de la Loire, Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine, en Normandie, à Rennes, à Bordeaux, à Rouen, Perpignan ... la FNCS a soutenu les actions menées par les structures pour développer l'offre de soins, ouvrir des partenariats avec les autres acteurs de terrains (hôpitaux ; EHPAD ; MSP ; CPTS ...), participer à la PDSA de leur territoire, s'engager dans l'accès MT pour les patients en ALD...

## FORMATION PACTE-SP, UN PILOTAGE NATIONAL

Le programme d'amélioration continue de travail en équipe (PACTE) est ouvert aux coordinateurs des MSP, des CDS et des CPTS.

Depuis 2017, la FNCS en partenariat avec l'EHESP et les ARS porte le déploiement de la formation PACTE Soins primaires - Centres de santé dans les régions. Les coordinateurs de certains territoires ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette formation en Ile-de-France (3<sup>ème</sup> session), Nouvelle Aquitaine, Grand-Est, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, PACA, Guyane, bientôt dans les Hauts-de-France et ailleurs.

**18 formateurs-relais** formés par l'EHESP dans le cadre de PACTE pour dispenser les modules de formation auprès des coordinateurs des centres de santé.

**120 coordinateurs formés** sur les territoires qui ont lancé le programme.

En 2021 la FNCS et l'EHESP ont conforté leur partenariat par la signature d'une convention visant à préciser les rôles et places de chacun dans l'organisation du dispositif.

Le programme s'adapte aux évolutions organisationnelles, aux demandes des formateurs relais et des coordinateurs.

La FNCS est présente au comité de pilotage national du programme. Deux comités se sont réunis en 2023. Sous la houlette de la DGOS, la FNCS, AVEC santé, la FCPTS, des ARS et l'EHESP se réunissent pour penser les perspectives de développement du programme.

La FNCS est présente dans les comités des sommités, les comités pédagogiques, les pauses visio pilotés par l'équipe de l'EHESP.

Certains modules construits pour les MSP ne sont pas adaptés à l'organisation des équipes et au cadre juridique du gestionnaire. C'est pourquoi la FNCS travaille en étroite collaboration avec l'équipe de l'EHESP pour élaborer des modules en adéquation avec le sujet des centres de santé. C'est le cas du module « gestion de structure » qui a été refondé en 2022 ou encore du module « Prise de poste » en cours de réécriture.

Pour faciliter le déploiement de PACTE sur tous les territoires, en 2023 la FNCS a lancé une demande de convention élargie afin d'associer tous les partenaires nationaux dans le programme spécifique « centre de santé ».

En 2024 cette convention est aboutie. Elle sera signée par :

- La FNCS
- L'EHESP,
- Le secrétariat général des ministères sociaux,
- La direction générale de l'offre de soins (DGOS)

# NUMÉRIQUE EN SANTÉ

## Séjour Numérique et task force médecins de ville et centres de santé

La FNCS a poursuivi en 2023 sa représentation des centres de santé dans les groupes et

---

Le ministre de la Santé et de la Prévention, **François Braun** a lancé le 17 mai 2023 la nouvelle feuille de route du numérique en santé 2023-2027

---

séminaires de réflexion portés par la Délégation au numérique en santé (DNS) et l'agence du Numérique en Santé (ANS) dans l'accompagnement au déploiement de la Vague 1 et la préparation de la Vague 2 du Séjour numérique de la santé.

Mars 2023 - Webinaire et Guide Identitovigilance, enjeux de la sécurité des soins dans les centres de santé.

En partenariat avec la DNS, l'ANS, la fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (FEIMA) qui regroupe les fournisseurs de logiciels et la STARAQS, la FNCS a produit en 2023 le Guide de l'identitovigilance et des enjeux de la sécurité des soins pour les gestionnaires des centres et organisé le 12 mars le Webinaire sur l'Identité Nationale de Santé et l'identitovigilance.

Juin 2023 – Participation et représentation de la FNCS à la journée Séminaire « Numérique » organisée par l'ARSIF.

Novembre 2023 – Participation au séminaire « Usages du numérique en médecine de ville » organisé par la DNS et l'ANS. Ce séminaire a engagé une nouvelle méthode collaborative entre médecine de ville, éditeurs de SI et pouvoirs publics qui se prolongera en 2024.

2023 les régions

# BRETAGNE

## CPTS, RENCONTRE AVEC LES ROC\* DES CPAM DE BRETAGNE 26/06/23

**CPTS, Les enjeux les difficultés**

- Comment passer de **l'intérêt individuel à l'intérêt collectif** (changement de paradigme pour beaucoup de professionnels de santé mais aussi d'établissements) : comment fédérer autour d'un projet d'intérêt territorial et populationnel ? (Incitations conventionnelles ... )
- Gouvernance, animation collective, pluriprofessionnelle : attention aux enjeux de pouvoirs...
- Des projets souvent supra communaux /des territoires de santé différents des territoires administratifs
- La cohérence des territoires des CPTS déterminée par **l'envie de collaboration des acteurs et la pertinence des parcours des patients**
- La collaboration inter-CPTS ( parcours patients inter CPTS, collaboration CPTS – établissements de santé... ) est un enjeu mal évalué et traité
- Attention aux mirages : la CPTS n'est pas un remède miracle à la désertification médicale !!! C'est un outil au service d'une meilleure coordination des acteurs au service des patients



A la suite de [nos travaux](#) avec la coordination régionale des CPAM de Bretagne, une 3<sup>ème</sup> rencontre a été organisée sur le thème des CPTS.

Destinée aux \*référénts des exercices coordonnés (ROC) des CPAM de Bretagne, les objectifs ont été **de présenter des expériences de CPTS initiées par des centres de santé et de guider les ROC sur la manière d'accompagner les centres de santé qui souhaitent initier un projet de CPTS en Bretagne.**

### QUAND LE CENTRE DE SANTÉ INITIE LA CPTS

Une dizaine de ROC étaient présents. Cette rencontre a été riche en partage d'expérience et en échanges.

3 RETEX ont été présentés pour témoigner de la place occupée par des centres de santé dans les CPTS :

- [Lancement de la CPTS](#) – Hélène Colombani, présidente de la FNCS, Médecin directrice de la santé de la ville de Nanterre, coprésidente de la CPTS Nanterre (**92 - IDF**)
- [Initier la relance de la CPTS](#) – Roland Leyret, directeur du centre Global Soins Innovation à Aubagne, Coordinateur de la CPTS Garlaban Sainte-Beaune (**13 - PACA**)
- **CPTS en cours de construction** – Jérémie Malek-Lamy, délégué régional FNCS en Occitanie, coordinateur du centre Quartier Santé Lemasson à Montpellier, secrétaire de la CPTS Montpellier Sud-Ouest (**34 - OCC**)

# GUYANE

## FORMATION PACTE CDS ET MSP COORDINATEURS

Soutenu par l'ARS Guyane, le programme PACTE a démarré mi 2023 avec le T0 qui a réuni 20 professionnels et coordinateurs des CDS et des MSP.

L'équipe de formatrices est composée à la fois de spécialiste de CDS et de MSP.

Magali MOUBITANG, médecin généraliste implantée en Guyane depuis 2012, a été recrutée comme formatrice relais pour son expérience de spécialiste médecine générale. Pour devenir formateur relais PACTE-CDS/MSP, Magali MOUBITANG a suivi :



- Le séminaire national des nouveaux formateurs-relais les 3, 4 et 5 avril 2023 à Rennes
- Le séminaire national dédié aux CPTS les 6 et 7 avril 2023 à Rennes
- Un séminaire national thématique les 25 et 26 mai 2023 à Paris



Emile SADERNE est consultante pour La Fabrique des centres de santé, ancienne directrice de CDS et ingénieure projet en soins primaires. Elle a formé les apprenants de PACTE en Nouvelle-Aquitaine en 2020 -2021. Pour session Pacte Guyane, elle a suivi les séminaires nationaux EHESP :

- Séminaire national CPTS du 6 au 7 avril 2023 (Modules 1 et 2) à Rennes
- Séminaire national CPTS du 29 au 30 juin 2023 (Modules 3 et 4) à Paris



Clarissa TEREZI SEIXAS est Maîtresse de conférences en Sciences Infirmières à Paris Cité. Elle a été recrutée comme formatrice relais pour son expertise dans le domaine des soins primaires et de la santé publique. Elle a formé à PACTE les apprenants de la région Grand Est en 2020-2021. Pour la session Guyane, elle a suivi le séminaire national CPTS 2 et 3/03 2023 à Rennes

Sessions de formation	Dates	Modalité
Présentation de la formation – T0	Le 31 août 2023	En visioconférence
Se positionner comme coordinateur - Prise de fonction - Projet de santé	Du 6 au 9 novembre 2023	Présentiel à Cayenne
Gestion de Structure	Les 25 et 26 janvier 2024	En visioconférence
Dynamique collective - Démarche Qualité	Du 11 au 14 mars 2024	Présentiel à Saint Laurent du Maroni
Préparation des mémoires	Juin 2024	En visioconférence
Soutenance des mémoires	Septembre 2024	En visioconférence

# ILE-DE-FRANCE

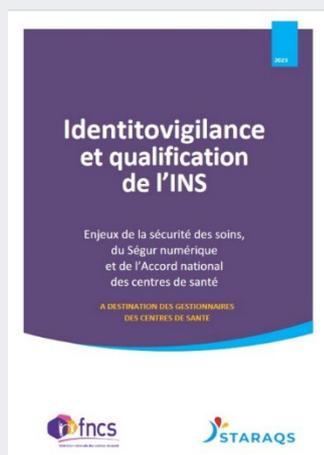
L'Ile-de-France concentre le plus grand nombre de centres de santé médicaux et polyvalents. La FNCS compte près de 40 % de ses adhérents sur le territoire. Ses représentants ont participé à plus de 30 réunions thématiques en lien avec les institutions : JO 2024, comité de suivi des CPTS, Journée innovation en santé, SESAN santé lien, forum des internes, PRS, télésanté, tension accès aux soins, IRAPS (pertinence des soins) ...

**Dans le cadre de la convention 2021-2023** signée avec l'ARS Ile-de-France, la FNCS a poursuivi les actions déployées vers les centres de santé de la région en particulier sur les sujets en lien avec la qualité.

## UN GUIDE QUALITE

**Un nouvel outil qualité a été conçu et publié en 2023, le guide Identitovigilance et qualification de l'INS :**

[https://www.fncs.org/sites/default/files/Identitovigilance\\_Guide\\_2023\\_.pdf](https://www.fncs.org/sites/default/files/Identitovigilance_Guide_2023_.pdf)



Facteur clé de la sécurité du parcours de santé, la bonne identification d'un patient constitue le premier acte d'un processus de soins qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par tous les professionnels de santé impliqués, quels que soient le secteur d'activité et les modalités de prise en charge. Le contrôle de l'Identité Nationale de Santé du patient, INS, est un prérequis mais le gestionnaire de centres de santé a aussi à définir, appliquer et contrôler une politique d'identitovigilance globale visant à prévenir tous les risques de mauvaise identification de ses patients.

## 5 WEBINAIRES, 8 RETEX

Organisés pour présenter et sensibiliser les équipes des centres de santé aux outils mis à leur disposition

## WEBINAIRE APPLICATION QUALITÉ AQSS

17/01/23

En coopération avec les structures régionale d'appui à la qualité : STARAQS, CPIAS et OMEDIT.

28 participants inscrits

## WEBINAIRE IDENTITOVIGILANCE

30/03/23

En coopération avec la DNS, l'ANS, la FEIMA, la STARAQS, en présence de plusieurs fournisseurs de logiciel

61 participants inscrits

## WEBINAIRE URGENCES MÉDICALES

13/04/23

En coopération avec la STARAQS

26 participants inscrits

## WEBINAIRE MISSION RETROUVE TON CAP

16/05/23

En coopération avec la CPAM, le CSO IDF et le RéPOP IDF

15 participants inscrits

## WEBINAIRE PATIENT TRACEUR

15/06/23

En coopération avec la STARAQS

18 participants inscrits

## 8 ATELIERS RETEX

La STARAQS et la FNCS collaborent sur les projets en démarche qualité. Cette collaboration fructueuse a donné naissance à de nombreux outils qualité. Chacun de ces outils a été conçu avec les centres de santé, partenariat nécessaire au développement de projets cohérents. Les équipes des centres ont participé à des groupes de travail, puis se sont impliqués dans la phase de test, avant de faire remonter d'éventuelles corrections.

Chaque nouvel outil a bénéficié d'une diffusion dématérialisée. Un webinaire de présentation est venu compléter cette communication, avec présentation de l'outil ou du guide et d'un retex d'un centre de santé utilisateur. Ces temps d'échange permettent de découvrir les atouts de la démarche qualité.

En 2023, nous avons souhaité développer ces ateliers de retour d'expérience et les appliquer aux autres outils qualité. Les objectifs visés sont la montée en compétence en démarche qualité des équipes, via l'appropriation et l'utilisation de chaque outil. Selon les thématiques, ces retex sont préparés et animés en coopération avec la STARAQS et le CPIAS.

En 2023, 8 ateliers retex ont été organisés portant sur 3 outils qualité :

- Enquête de satisfaction des patients (4 séances) janvier, avril, juin, octobre
- AQSS (3 séances) mars, mai, octobre 2023
- Patient-Traceur (1 séance) novembre 2023

## FORMATION PACTE-CDS COORDINATEURS SESSION 2

### 3 FORMATEURS RELAIS



**Laurence PARRAIN**, Directrice de la Santé à Issy-les-Moulineaux, a été recrutée dès 2022 pour son expérience dans l'administration des centres de santé. Elle est membre du bureau de la FNCS et accompagne par ailleurs des porteurs de projets de création de centre de santé. Laurence PARRAIN a suivi le séminaire national EHESP destiné aux Nouveaux Formateurs-Relais en avril 2022 ainsi que d'autres séminaires nationaux EHESP dès 2021 et tout au long de la session 3 pour parfaire ses connaissances en outils pédagogiques.



**Clarissa TERNZI-SEIXAS** est Maîtresse de conférences en Sciences Infirmières à Paris Cité. Elle a été recrutée en 2022 comme formatrice relais pour son expertise dans le domaine des soins primaires et de la santé publique. Elle a formé à PACTE CDS les apprenants de la région Grand Est en 2020 2021.



**Dr Hugo PETIT**, médecin généraliste, a été recruté en 2023 comme formateur relais pour son expérience de Médecin Directeur du CMS de Cachan.

14 coordinateurs ont été formés

Sessions de formation	Dates
Présentation de la formation	13 janvier 2023
Module 1 : Se positionner comme coordinateur + matinée commune CDS/MSP	9 et 10 février 2023
Module 2 : Élaborer et conduire un projet de santé	15 et 16 mars 2023
Module 3 : Manager une équipe pluri-professionnelle - construire une dynamique collective	17 et 18 avril 2023
Module 4 : Démarche qualité	21 et 22 septembre 2023
Module 5 (MC) : Gestion de structure	19 et 20 octobre 2023
Préparation des mémoires	7 novembre 2023
Soutenance des mémoires	18 janvier 2024

# MAYOTTE

## UNE ENTRÉE DANS LE DROIT COMMUN

Le délégué régional Dr Richard Lopez, s'est investi dans un projet d'évolution législative important pour permettre aux centres de santé implantés à Mayotte de bénéficier des mêmes financements que sur l'ensemble du territoire national. En collaboration avec les députés de Mayotte l'amendement a été adopté. En effet l'absence de déclinaison des articles L.162-32 à L.162-32-4 du CSS empêche toute relation réglementaire entre la CSSM et les centres de santé. Les centres de santé ne peuvent par conséquent pas adhérer à l'Accord National (défini dans le L.162-32-1).



### AMENDEMENT RELATIF A L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ADOPTÉ FIN 2023 Exposé des motifs

Plus que tout autre collectivité, Mayotte concentre de nombreuses problématiques d'accès aux soins. Ce département de la République regroupant officiellement 300 000 habitants ne dispose que de 30 médecins généralistes exerçant pour beaucoup à temps partiel. Soit un taux de couverture de plus de 10 000 patients par médecin.

Depuis la publication de [l'ordonnance 2018 relative aux conditions de création](#) et de fonctionnement des centres de santé, 3 ont été créés à Mayotte. Cet outil complémentaire pour faire face aux besoins d'accès aux soins de la population est soumis à un **blocage juridique majeur** qui menace les centres en activité de fermeture et empêche l'ouverture de nouvelles structures. Il est urgent de **lever les freins** au développement de l'offre de soins à Mayotte et de redonner du souffle aux équipes en activité dans les centres.

Le code de la sécurité sociale ne s'applique pas en l'état sur ce territoire de la République. Le Code de la Sécurité social prévoit au Titre V de son Livre III, des dispositions particulières d'application de ce code à tous les départements ultra marins, **tous sauf Mayotte**. Seuls sont visés la [Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin](#). Il a été transposé pour partie par l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 « relative à l'amélioration de la santé publique, à l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et autonomie, au financement de la sécurité sociale à Mayotte et à la caisse de sécurité sociale de Mayotte » et les nombreux textes législatifs qui l'ont complété depuis. Son [article 20-3](#) organise les relations entre la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte et l'ensemble des professionnels de santé libéraux, les centre de santé en sont exclus. Cet amendement vient compléter cet article de [l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996](#) .

**Proposition :** [Ajouter en fin d'article 20-3 Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 64 \(V\) « Les dispositions relatives aux centres de santé visées aux articles L.162-32 à L.162-32-4 sont applicables à Mayotte »](#)

# OCCITANIE

JOURNÉE RÉGIONALE DES CENTRES DE SANTÉ 13/06/23



Jérémie Malek-Lamy, depuis sa nomination en tant que délégué régional, s'investit pour promouvoir l'exercice en centre de santé. L'organisation de la première journée des centres de santé d'Occitanie, a été un élément moteur dans l'origine d'une dynamique de réseau sur le territoire. En coopération avec l'équipe nationale, la FNCS a organisé de bout en bout la tenue d'une journée dont le succès était attendu tant les équipes des centres de santé sont demandeuses d'échanges et de rencontres.

- 5 comités de pilotages se sont réunis pour organiser la journée
- 68 participants représentants
- 32 centres de santé étaient présents

Première pierre dans la construction d'une nouvelle énergie territoriale, la journée des centres de santé occitans a attiré nombre de professionnels, impatients de partager leurs expériences. Véritable ébullition d'idées, les débats ont balayé des thématiques autour de la place des centres de santé dans l'offre de santé avec un état des lieux des dispositifs en place favorisant la création, le montage ou le développement d'un centre. Institutionnels et professionnels de centre de santé ont échangé sur cette offre de proximité répondant aux besoins de territoires les moins bien dotés en zone rurale ou au sein de quartiers considérés Quartiers Politique de la Ville, veillant à maintenir la santé au plus près de ceux qui en sont éloignés.

Les ateliers ont permis d'affiner les connaissances de chacun en matière d'accès aux soins pour un public vulnérable et d'actions de prévention en « aller-vers ».

La gestion administrative et financière a été travaillée afin d'identifier les leviers dans l'amélioration des pratiques. Des pistes de réflexion furent données : compétences à partager en équipe, animer le projet de santé, dialoguer librement autour des problématiques de gestion, identification des contacts institutionnels, entre autres.

La place des centres de santé au sein des CPTS a été abordée afin de construire une inclusion efficiente et affirmer la possibilité de mutualiser et d'accentuer les effets positifs sur la santé populationnelle grâce à cette collaboration. Un partenariat « gagnant-gagnant » brisant le frein de la défiance entre médecine libérale et médecine salariale.

## L'ARS OCCITANIE S'ENGAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES POLYVALENTS

Après la tenue de la 1<sup>ère</sup> rencontre régionale des centres de santé, l'ARS Occitanie a souhaité poursuivre sa collaboration avec notre délégation régionale par la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens afin d'accompagner le déploiement de centres de santé polyvalents.

Plusieurs objectifs sont attendus :

- Promouvoir, sensibiliser et encourager la mobilisation et l'émergence des centres de santé polyvalents en Occitanie ;
- Accompagner les professionnels sur la structuration et la formalisation de la lettre d'intention et du projet de santé de leur centre de santé polyvalent en Occitanie ;
- Elaborer des outils et des processus destinés à guider les professionnels de santé dans le montage et la formalisation des centres de santé polyvalents ;
- Soutenir la mise en œuvre des actions des centres de santé polyvalents en Occitanie ;
- Participer et faire vivre un dispositif de conception et d'évaluation des centres de santé polyvalents en Occitanie avec l'ARS ;
- Participer à la promotion et l'accompagnement des outils numériques régionaux et nationaux ;
- Se faire le relais des actions de communication et de sensibilisation régionales sur les outils numériques d'orientation, de coordination et d'annuaires.

# PACA

Notre délégué régional, Jean-Jacques ZENOU, au-delà de son investissement comme formateur relais dans la formation PACTE-CDS, a souhaité que la FNCS soit présente lors du forum installation à Marseille et Nice organisé par la faculté de médecine.

## FORUM DE L'INSTALLATION NICE 26 JANVIER 2023

Stand FNCS – Intervention pour présenter les centres de santé



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR FACULTÉ DE MÉDECINE DERMG DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT

INTERVENANTS

CPTS CPTS CPTS H3VE CPTS MSPROVA FNCS 06 VILLE DE NICE ars URPS

CPTS = Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
ARS = Agence Régionale de Santé  
CDOM = Conseil de l'Ordre des Médecins  
CPAM = Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
URPS = Union Régionale des Professionnels de Santé  
DAC = Dispositif d'Appui à la Coordination  
FNCS = Fédération Nationale des Centres de Santé

Merçi  
à l'URPS pour sa participation !

Hôtel Saint-Paul  
29, bd Franck Pilatte  
06300 Nice

## FORUM DE L'INSTALLATION MARSEILLE 14 ET 15 SEPTEMBRE 2023

Stand FNCS – Intervention pour présenter les centres de santé

# FORMATION PACTE-CDS COORDINATEURS

Lancée en 2022, la seconde session de la formation des coordinateurs des centres de santé s'est poursuivie en 2023 jusqu'aux présentations des soutenances par les candidats en fin d'année 2023.



**Jean-Jacques ZENOU**, directeur-fondateur du centre de santé CARA Santé a été recruté comme formateur relais PACTE CDS pour son importante expérience d'exercice coordonné en soins primaires. Doté d'une très bonne connaissance de la population et des acteurs de santé en PACA et dispose de plus de vingt ans d'expérience dans l'enseignement et la formation professionnelle, et d'une expertise avancée d'entrepreneur et de gestionnaire de structures.



**Michel ROTILY**, médecin généraliste au centre de santé de l'AP-HM et chercheur en Santé publique au Centre d'études et de recherche sur les services de santé et la qualité de vie (CERESS, Aix-Marseille Université). Il a été recruté comme formateur relais PACTE-CDS PACA pour son expertise institutionnelle de l'articulation entre ambulatoire et hospitalier, et des dispositifs d'aller-vers pour les publics en situation de précarité. Il a été Président de SOS Médecins Marseille et Directeur des études de l'Observatoire Régional de la Santé de PACA. Il a été enseignant et directeur de travaux et de stages principalement en université.

Section			Formateur relais		Formateur relais	
CDS			ROTILY Michel		ZENOU Jean Jacques	
Modules (à adapter selon la formation)	Date du séminaire	Météo ( cf légendes)	Observations sur le déroulé du séminaire		Séminaires	
Prise de fonction	8-9/12/22	■	Intervention ARS PACA		<b>TO le 24/11/2022: 11</b> <b>Taux de participation</b> SR1 : 11/11 100 % + 1 rattr. SR2 : 11/11 100 % + 2 rattr. SR3 : 11/11 100 % SR4 : 9 /11 82 % + 1 rattr.  <b>Modalités d'animation : Théorie et animations selon outils PACTE</b>  Présentiel : 5 séminaires Distanciel : 0 séminaires	
Dynamique collective	9-10/03/23	■				
Projet de santé	5-6/01/23	■	Intervention ORS PACA			
Démarche Qualité	11-12/05/23	■	Intervention CPAM + Intervention du référent Qualité de la FNCS			
Gestion de structure	15-16/06/23	■	+ Intervention sur Patient traceur FNCS			
<b>Promotion</b> - Nombre total de candidats inscrits : 11 - + 2 candidats promo 21/22 (2 rattrapages sur 3 séminaires) - Nombre de participants ayant arrêté la formation en cours de route : 0 - Absences: 2 apprenants ont manqué 1 séminaire			<b>Points de vigilance/ besoins</b> Temps de préparation et de suivi des séminaires un peu sous-estimé en jours de travail. Une journée de plus par formateur relais serait utile. Pas de besoins supplémentaires exprimés des participants. <b>Satisfaction ++.</b> Excellente dynamique de groupe.		<b>Mémoire</b> Dépôts prévus: <b>Oui</b>  Date dépôt envisagée : <b>10/10/2023</b>  Date soutenance : <b>30/11/23</b>	

2023 communication

---

## NOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2023

### MALADE, LE SYSTEME DE SANTE EST MALADE ! 10/01/23

Plus personne ne le nie. Les symptômes sont visibles. Poussée de fièvre, patients et professionnels de santé en souffrance, insuffisance, atrophie, cassure, diabète, contamination, empoisonnement... gangrènent le système. Les organes vitaux sont menacés. Soins primaires en défaillance multi-systémique, hôpital en collapsus, prévention en mort cérébrale ! Il y a urgence à un regard nouveau, urgence à une nouvelle organisation du système de santé. Les représentants des centres de santé : La FNCS, l'USMCS, l'IJFR, La Fabrique des centres de santé vous invitent à partager leur "ordonnance"

[Suivi d'une conférence de presse le 16/01/23](#)

### ET MAINTENANT ? VITE LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE SANTÉ ! 01/03/23

Une convention de la médecine libérale qui n'aboutit pas, des coopérations entre professions de santé bloquées par les corporatismes, et pendant ce temps des patients sans médecin traitant et des territoires entiers désertés. Mille causes ont été identifiées et pourtant la situation globale continue à se dégrader pour nos concitoyens. Ne faut-il pas en réalité chercher les causes dans la fin d'un monde ? Un monde dans lequel depuis des décennies, pouvoirs publics et assurance maladie ont confié les clés des soins de ville à des logiques privées libérales, tout en leur imposant d'impossibles règles du jeu. Il y a urgence à proposer un autre chemin !

### ORDONNANCE POUR LA COUR DES COMPTES : CHANGER DE LUNETTES 24/03/23

Les soins de premier recours auscultés une nouvelle fois. Les « sages » de la Cour des comptes dans leur rapport « Décentralisation, 40 après » se transforment en inquisiteurs du modèle des Centres de Santé portés par des collectivités locales. Ce modèle – en plein développement – ne serait pas rationnel économiquement voire il n'aurait pas prouvé son efficacité. A croire que les exécutifs locaux optant pour des centres de santé seraient hors sol.

### DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS AU COSEM ? STOP A LA FINANCIARISATION DES CENTRES DE SANTÉE 25/04/23

Selon la cellule investigation de Radio France, le directeur du Cosem, une chaîne comptant 17 centres de santé en France, serait visé par un signalement pour détournement de fonds publics. Si les faits étaient avérés, il s'agirait d'une nouvelle illustration des dérives accompagnant la financiarisation de la médecine de ville et du médico-social, après les affaires Dentexia et Orpéa et les plaintes de la Sécurité sociale envers des centres de santé "voyous", ophtalmologiques, et dentaires.

## L'AME N'EST PAS UN INSTRUMENT DE POLITIQUE MIGRATOIRE 28/06/23

Le projet de loi sur l'immigration est actuellement discuté. Il pourrait faire disparaître l'AME (Aide médicale d'état) au profit uniquement d'une prise en charge des « soins urgents ». Cela permettrait, soi-disant, une économie de 350 millions d'euros.

## 4ÈME ANNÉE DE MÉDECINE GÉNÉRALE, QUI A PEUR DU MÉDECIN SALARIÉ ? 10/07/23

Quelle mouche a piqué les auteurs du rapport sur la 4ème année de médecine générale en préconisant une formation en exercice libéral exclusif à temps plein pour la réalisation de la 4ème année d'internat de médecine générale, avec une rémunération à l'acte de ces médecins junior ? Exclus de ce rapport, les centaines de maîtres de stage universitaire salariés en centres de santé, chefs de clinique, maîtres de conférences, professeurs de médecine générale, salariés qui ont investi depuis plusieurs années l'accompagnement de ces professionnels en formation. Seraient-elles ou seraient-ils moins compétents pour accompagner des « docteurs juniors » ?

## AUGMENTATION DE LA FRANCHISE MÉDICALE, NOUS REFUSONS UNE NOUVELLE AGGRAVATION DU RENONCEMENT AUX SOINS ! 13/09/23

Le gouvernement a annoncé cet été qu'il étudiait la possibilité de doubler le montant de la franchise médicale. Nous dénonçons un nouveau frein pour l'accès aux soins. Alors que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse année après année, c'est la classe moyenne déjà fortement impactée par l'inflation galopante qui voit son pouvoir d'achat de plus en plus diminuer.

## LA COMMUNAUTÉ MÉDICALE UNIE CONTRE LA RÉDUCTION DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT 28/11/23

L'Aide médicale de l'État (AME) est un dispositif d'aide sociale permettant aux étrangers en situation irrégulière résidant sur le territoire français depuis plus de 3 mois (dès le 1<sup>er</sup> jour pour les enfants) et sous condition de ressources, de bénéficier d'une prise en charge de leurs soins en médecine de ville et à l'hôpital dans la limite des tarifs de la sécurité sociale et avec un panier de soins réduit. Ce dispositif doit être renouvelé tous les ans et concernait, en 2022, 415 000 bénéficiaires pour un budget estimé à environ un milliard d'euros soit moins de 0,5% des dépenses totales de santé. [1]

## SUPPRESSION DE L'AME, VA-T-ON NOUS DEMANDER DE NE PLUS SOIGNER NOS PATIENTS ? 01/12/23

Nos centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles refusent la suppression de l'AME. Alors que le projet de loi immigration est actuellement discuté au Parlement, le Sénat a voté la suppression de l'Aide Médical d'Etat (AME). Dans nos structures de santé de premier recours, nous recevons tous les jours des bénéficiaires de l'AME. Certains d'entre nous accompagnent en outre des personnes éligibles à surmonter les nombreux obstacles, notamment administratifs, pour accéder à ce droit.

## PRS 2023 - 2028, LA PLACE DES CENTRES DE SANTÉ



[Consultez ICI](#) les propositions de la FNCS

Le 8 septembre 2022, le Président de la République a lancé le Conseil national de la refondation. Des consultations se sont déployées à travers tout le pays jusqu'à la fin de l'année 2022. Elles ont eu pour objectif d'élaborer avec les acteurs (élus, citoyens, usagers, professionnels hospitaliers et libéraux, associations...) des solutions aux difficultés que traversent le système de santé à travers 4 axes majeurs :

1. Donner un accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante aux plus fragiles.
2. Garantir la permanence des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés.
3. Créer une nouvelle alliance pour une politique de prévention dans le quotidien des Français.
4. Mobiliser les leviers locaux d'attractivité du système de santé

Pour chacun de ces objectifs, la FNCS propose des modes opératoires concrets s'appuyant sur la connaissance des équipes médicales du terrain et de ses expertises techniques et organisationnelles.

- **Des réponses construites pour s'adapter aux patients** : Patients n'ayant pas de MT ; Patients en situation de handicap, socialement vulnérables et/ou sans droits ; Patients en EHPAD ; Patients chroniques dépendants /soins palliatifs...
- **Des accès adaptés à l'organisation des soins** : Soins non programmés ; Visite à domicile ; décroisement ville-hôpital, pour faciliter les parcours ;
- Faire de la prévention
- Mobiliser une palette plus large de professionnels
- Les Maisons Médicales de Garde
- Pratique du tiers payant obligatoire
- "Health in all policies"
- Créer un statut de praticien ambulatoire
- Développer l'accueil des internes, des étudiants de toutes les professions de santé

## 31 ARTICLES COMMUNIQUÉS

- Financement : 12 - Qualité : 6 - Événement : 5 - Loi Khattabi : 2

### Financement

- <https://www.fncs.org/un-avenant-5-technique-avant-une-refonte-en-2024>
- **Nouvel avenant** à l'accord national des centres de santé
- <https://www.fncs.org/webinaire-plan-gestion-de-crise-sanitaire-guide-pratique-et-outils>
- **Plan d'action** face à une situation sanitaire exceptionnelle (SSE).
- <https://www.fncs.org/assurance-maladie-appels-a-projets-2023>
- L'Assurance Maladie finance des programmes nationaux de **prévention** et de promotion de la **santé publique**. Ces appels à projets sont ouverts aux centres de santé.
- <https://www.fncs.org/segur-de-la-sante-une-dotation-exceptionnelle-pour-les-communes>
- Une dotation exceptionnelle de 8M€ a été octroyée aux communes gestionnaires de centres de santé.
- <https://www.fncs.org/l-ars-idf-soutient-les-postes-partages-et-publie-3-appels-a-candidater>
- L'agence régional de santé d'Ile-de-France publie 3 appels à candidature
- <https://www.fncs.org/experimentations-art-51-l-atlas-francilien-a-decouvrir>
- Huit centres de santé d'Ile-de-France se sont engagés dans le projet "paiement en équipe de professionnels de santé en ville" PEPS. Il permet aux équipes volontaires de se libérer des contraintes du paiement à l'acte.

### Qualité

- <https://www.fncs.org/securite-des-patients-la-demarche-qualite-en-centre-de-sante>
- A l'occasion de la semaine de la sécurité des patients, la HAS publie le [6e bilan annuel](#) des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS).
- <https://www.fncs.org/evenements-indesirables-comment-reagir-et-agir>
- Faites de vos déclarations d'événements indésirables et des événements indésirables associés aux soins un atout pour la sécurité des soins !

### Loi Khattabi

- <https://www.fncs.org/alerte-loi-khattabi-j-1-pour-deposer-vos-documents#overlay-context=questionnaire-soins-ecoresponsables-vos-retours-comptent>
- Dépôt du dossier de demande d'agrément auprès de l'ARS de votre territoire, nous vous invitons à enregistrer dès maintenant les documents dont vous disposez.

## NOUS ÉTIIONS PRÉSENTS

- JEXCO Paris organisé par le Concours médical – juin 2023



- Forum des jeunes généralistes Paris – juin 2023
- Congrès national de Médecine générale à Paris 23 et 24/03/2023
- Journée nationale des CPTS à Auxerre
- Université Renaudot à Paris



## LE CONGRÈS NATIONAL DES CENTRES DE SANTÉ

La FNCS est partenaire du congrès. Ses membres se sont mobilisés comme chaque année pour s'impliquer dans les tables rondes organisés par le comité de pilotage de l'USMCS.



La ministre déléguée à l'organisation territoriale et des professionnels de santé, en présence du Dr Frédéric Villebrun, Président de l'USMCS et du Dr Hélène Colombani, Présidente de la FNCS



Le Dr Marie Pénicaud, secrétaire de la FNCS en présence de Marie Cazeneuve, adjointe du DG de la CNAM, Marie Daudé, directrice générale de l'offre de soins, Dr Hélène Colombani, présidente de la FNCS et Laurence Parrain, membre du bureau



Table ronde de clôture : Place et perspectives des centres de santé en France



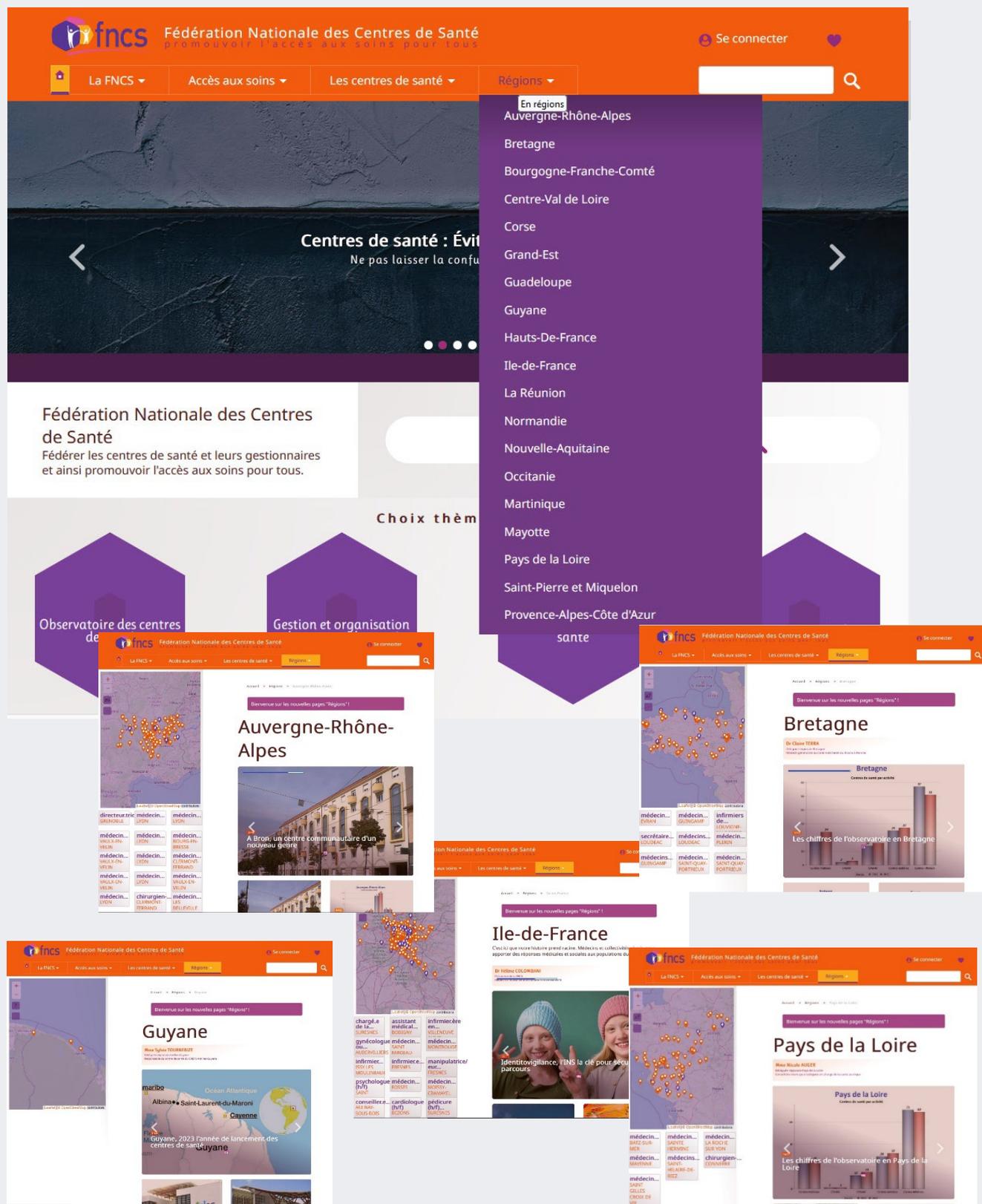
Prix Jean François Rey décerné à Jérémie Malek-Lamy, délégué Occitanie et François Crémieux, directeur général de l'AP-HM

## LES AUDITIONS

- PPL Khattabi, Sénat – Commission des affaires sociales
- IGAS mission Évaluation du modèle économique des centres de santé pluriprofessionnels
- IGAS mission ANDPC
- Violences sur les soignants

# SUR LE SITE INTERNET, LES RÉGIONS SE VISITENT

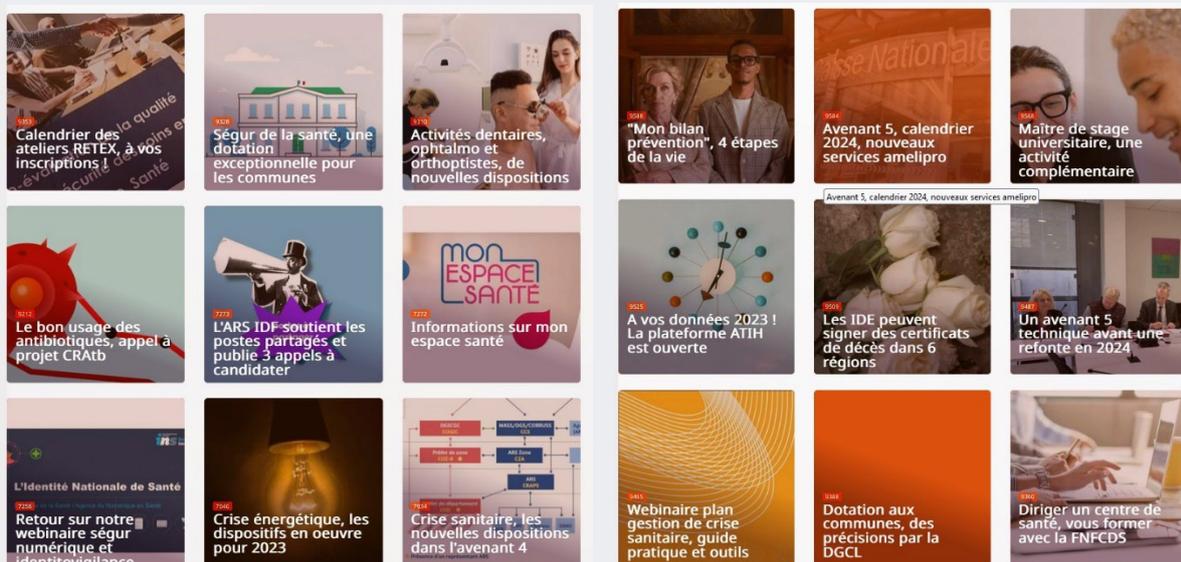
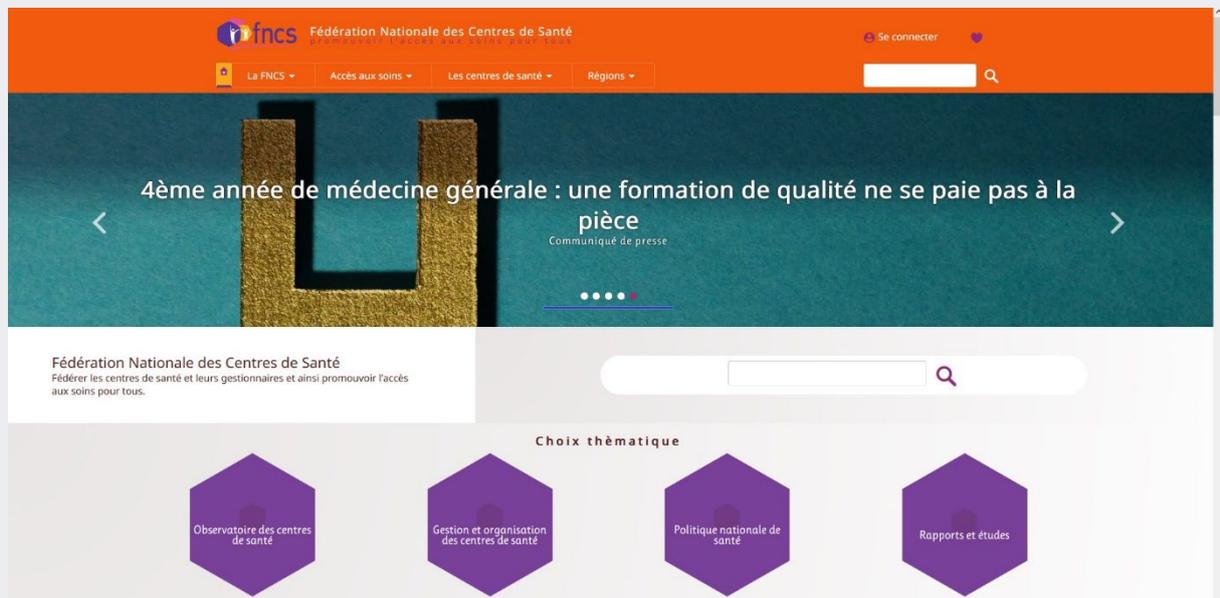
En 2023, la FNCS a ouvert des onglets par région pour mieux identifier les publications selon les territoires qu'elles concernent. Sur chaque page régionale, une carte des centres, les annonces de recrutement, les données ATIH régionales et des articles sur l'actualité de la région sont accessibles.



# LA FRÉQUENTATION DU SITE RESTE SOUTENUE

Quelques chiffres google-analytic 2023

- 504 000 vues
- 182 000 utilisateurs



# 2023

## les chiffres de l'ATIH

---

La plateforme « Observatoire e-cds (Centre de santé) » a été conçue en concertation avec les représentants nationaux des centres de santé et testée par douze centres de santé. Mise en œuvre par l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), la DGOS et la CNAMTS en partageant la maîtrise d'ouvrage.

Les données renseignées sur cette plateforme par les centres, les ARS, les CPAM visent :

- **La centralisation des données** conditionnant le versement des rémunérations forfaitaires prévues par l'accord national des centres de santé (rémunération forfaitaire spécifique et rémunération sur objectifs de santé publique)
- **Le recensement** et le partage des connaissances sur les activités des centres de santé

## LES DONNÉES ATIH 2024

976 centres médicaux et polyvalents **avec une offre de médecine générale**

- 267 portés par des collectivités locales
- 372 portés par des associations
- 110 portés par des organismes de sécurité sociale
- 94 Services universitaires

## Les centres de santé médicaux et polyvalents par type de gestionnaire

	Centres médicaux			Centres polyvalents CPsAM*		Centres polyvalents CPaAM*		Total centres à activité médicale
	avec MG et AM	avec MG et sans AM	sans MG	avec MG	sans MG	avec MG	sans MG	
Collectivité territoriale	38	89	2	21	0	119	0	269
Association	36	53	45	96	49	187	164	630
Association avec MG	89			96		187		372
Mutuelle /institution prévoyance	4	6	6	19	5	30	2	72
Organisme de sécurité sociale	3	2	0	5	0	100	8	118
Autre organisme à but non lucratif / Service universitaire	13	26	2	5	1	40	7	94
Organisme à but lucratif (OBL)	5	0	1	3	2	10	3	24
Autre organisme à but lucratif	0	0	0	0	0	1	0	1
Etablissement de santé (ES)	3	7	0	3	1	7	0	21
Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>341</b>			<b>210</b>		<b>678</b>		<b>1229</b>

(\*) CPsAM = centre polyvalent SANS Auxiliaire médicaux - CPAAM = centre polyvalent AVEC Auxiliaire médicaux

## 27 098 professionnels au service de la santé des patients

	Centres médicaux	Centres polyvalents CPsAM*	Centres polyvalents CPaAM*	Total centres avec activité médicale
<b>Professionnels médicaux (1)</b>	3161	1834	7946	<b>12941</b>
Dont Médecins généralistes	2454	467	3192	6113
Dont Médecins spécialistes	490	389	3273	4152
Dont Sage-Femmes	61	74	163	298
Dont Chirurgiens-dentistes	121	895	1274	2290
Dont Autres prof. médicaux	35	9	44	88
<b>Professionnels paramédicaux (2)</b>	382	737	4066	<b>5185</b>
Dont Infirmiers	95	23	1278	1396
Dont Assistants dentaires	81	628	1041	1750
Dont Autres	206	86	1747	2039
<b>Pharmaciens (3)</b>	2	2	34	<b>38</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>3545</b>	<b>2573</b>	<b>12046</b>	<b>18164</b>
<b>soignants et médico-sociaux (4)</b>	135	41	654	<b>830</b>
<b>médico-adm (5)</b>	1566	1076	5462	<b>8104</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>5246</b>	<b>3690</b>	<b>18162</b>	<b>27098</b>

(\*) CPsAM = centre polyvalent SANS Auxiliaire médicaux - CPAAM = centre polyvalent AVEC Auxiliaire médicaux

## Une offre de soins pluriprofessionnelle

Professions médicales en accès direct	Effectif	Nb ETP
Médecine générale	5861	2522,95
Gynécologie	393	141,3
Ophthalmologie	1062	421,52
Pédiatrie	215	66,91
Psychiatrie	228	53,33
Sage-Femme	305	164,12
Chirurgien-Dentiste	9066	6028,43
Stomatologue	105	55,75

Spécialités médicales dans le parcours de soins	Effectif	Nb ETP
Cardiologie	323	96,37
Pneumologie	103	31,09
ORL	248	86,66
Dermatologie	294	91,79
Neurologie	76	20,55
Gastro-entérologie	112	21,22
Urologie	60	9,91
Endocrinologie	125	38,05
Gériatrie	33	8,01

Spécialités médicales dans le parcours de soins	Effectif	Nb ETP
Infirmier	5116	3780,53
Masseur Kinésithérapeute	279	139,71
Orthophoniste	74	46,2
Orthoptiste	1018	661,31
Pédicure-Podologue	94	38,44
Psychomotricien	9	4,1
Manipulateur d'électroradiologie	289	186
Technicien de laboratoire médicale	55	45,25
Diététicien	126	51,92
Assistant Dentaire	7864	7117,56

Autres professionnels non professionnels de santé	Effectif	Nb ETP
Psychologue	449	194,24
Ostéopathe non médecin ni MK	62	21,22
Assistante sociale	114	59,75

Plateau technique	Effectif
Imagerie médicale	
Radiologie	1473
Ostéodensitométrie	45
Échographie	298
Ophthalmologie	
OCT	320
Rétinographe	179

## Les activités spécifiques : droits et prévention

	Centres médicaux			Centres polyvalents CPsAM*		Centres polyvalents CPaAM*		Total centres à activité médicale
	avec MG et AM	avec MG et sans AM	sans MG	avec MG	sans MG	avec MG	sans MG	
Aide à l'ouverture des droits (AOD)	75	126	39	122	40	413	165	980
Gestion 1/3 payant complémentaire (TPC)	49	92	40	125	49	412	167	934
Présence d'un CLAT	2	0	0	3	1	11	0	17
Présence d'un CeGIDD	4	6	4	5	2	23	0	44
Présence d'un CPEF	0	8	0	6	0	64	0	78
Présence d'un centre de PMI	2	13	0	4	0	26	0	45
Vaccinations gratuites (VG)	39	65	7	41	6	226	9	393
<b>Total</b>	645			506		1884		3035

(\*) CPsAM = centre polyvalent SANS Auxiliaire médicaux - CPAAM = centre polyvalent AVEC Auxiliaire médicaux

## 318 centres en QPV et quartier vécu

	Centres médicaux			Centres polyvalents CPsAM*		Centres polyvalents CPaAM*		Total centres à activité médicale
	avec MG et AM	avec MG sans AM	sans MG	avec MG	sans MG	avec MG	sans MG	
CdS en zone urbaine	87	125	55	146	57	472	183	1125
Dont QPV	11	14	6	22	8	84	17	162
Dont quartier vécu	7	10	4	25	4	87	19	156
Dont zone prioritaire du SROS	54	89	27	102	36	265	92	665
CdS en zone rurale	15	58	1	6	1	22	1	104
Dont zone prioritaire du SROS	13	48	1	6	1	13	1	83
<b>Total (sous total zone urbaine + sous total zone rurale)</b>	341			210		678		1229

(\*) CPsAM = centre polyvalent SANS Auxiliaire médicaux - CPAAM = centre polyvalent AVEC Auxiliaire médicaux

## 711 centres participent à la PDSA

	Centres médicaux			Centres polyvalents sans CPsAM*		Centres polyvalents CPaAM*		Total centres à activité médicale
	avec MG et avec AM	avec MG sans AM	sans MG	avec MG	sans MG	avec MG	Sans MG	
PDSA au centre	17	30	9	52	20	116	124	<b>368</b>
PDSA hors du centre	23	41	1	8	1	67	3	<b>144</b>
Sous total 1 PDSA	40	71	10	60	21	183	127	<b>512</b>
Sous total PDSA	121			81		310		
PDS au centre	2	1	5	50	23	48	18	<b>147</b>
PDS hors du centre	0	0	0	1	2	3		<b>6</b>
Sous Total 1 PDS	2	1	5	51	25	51	18	<b>153</b>
Sous total PDS	8			76		69		
Maison médicale de garde (MMG)	7	11	0	8	1	19	0	<b>46</b>
Sous total MMG	18			9		19		
IVG instrumentale	0	1	0	1	0	5	0	<b>7</b>
Sous total IVGI	1			1		5		
IVG médicamenteuse	13	17	4	34	3	130	2	<b>203</b>
Sous total IVGM	34			37		132		
Télémédecine (TLM)	58	70	15	66	19	282	16	<b>526</b>
Sous total TLM	143			85		298		
Participation à un programme de recherche (PPR)	4	5	1	9	0	35	2	<b>56</b>
Sous total PPR	10			9		37		
Coopération entre professionnels	38	19	21	53	23	159	144	<b>457</b>
Sous total Coop	78			76		303		
Total	413			374		1173		<b>1960</b>

(\*) CPsAM = centre polyvalent SANS Auxiliaire médicaux - CPAAM = centre polyvalent AVEC Auxiliaire médicaux

## Fédération Nationale des Centres de Santé

3 rue de Vincennes  
93100 Montreuil  
reseau@fnacs.org  
Tél : 01 48 51 56 22  
[www.fnacs.org](http://www.fnacs.org)